

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Directeur général Dr Abdou DIOUF

ORIENTATIONS

Directeur général adjoint Dr Momath CISSE

COORDINATION DE LA REDACTION

Conseiller en charge des Situations économiques et sociales Elhadji Omar SENGHOR
 Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale Mamadou Ngalgou KANE
 Directeur des statistiques démographiques et sociales Atoumane FALL

COMITE DE REDACTION

Chapitres	Rédacteurs
TERRITOIRE	Boubacar DIOUF
POPULATION	Aby Mody BA/Daouda DIOP
OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT	Babacar GUEYE
TRAVAIL - EMPLOI	Moussa SALL/Manga NDIAYE
REVENUS – SALAIRES	Thierno Birahim NIANG/Binetou DIALLO BATHILY/ Ngoné MBAYE
LOGEMENT, EQUIPEMENT DES MENAGES ET ACCES à INTERNET	Mamadou DIOP
EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	Alioune Badara DIAGNE
PROTECTION SOCIALE	Moussa SALL
JUSTICE	Ngor KABE
SANTE	Fatou DIOUF/Bouye BA
POPULATION VULNERABLE	Soda MBODJ/Tidiane KAMARA
ENSEIGNEMENT – EDUCATION	Ousseynou NDIAYE/Ibrahima BALDE/Bouye BA
CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	Ibrahima BAH
COMPTE ECONOMIQUES	Khadim SOURANG/Ndoffene DIOUF/Ndeye Marème dite Maguette DIOP
SITUATION FINANCIERE	Iphygénie SARR
FINANCES PUBLIQUES	Mamadou DIA/Elhadji TINE/Ngoné MBAYE/Boubacar BALDE/Bouye BA
ECHANGES EXTERIEURS	Bassirou DIOUF/ Ismaïla DIALLO
ENTREPRISES	Moustapha SAMB/Thierno Birahim NIANG
AGRICULTURE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Amath SALL
ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	Binetou Diallo BATHILY/ Djibril DOUMBOUYA
ENERGIE-MINES-CARRIERES	Fatou Laye MBAYE
INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	Manga NDIAYE/Mamadou NDIAYE/Abdou TINE
SERVICES	Seydou BA/Mamadou NDIAYE/Elhadji KANDE/Mamadou DIALLO

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Nalar K. Serge MANEL
Direction à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
	Tidiane KAMARA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
	Maguette SARR
	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Seydou BA
	Modou Ndoumbé Dame DIOP
	Ousmane DIOUF
	Insa SADIO
Cellule de Gestion des Partenariats	Oumy DIOP

INFOGRAPHIE ET DIFFUSION

Infographie Fodé DIEDHIOU
 Diffusion Dr Elhadji Malick GUEYE/Alain François DIATTA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
 Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
 Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
AVANT PROPOS	9
<u>SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION</u>	<u>10</u>
CHAPITRE I : TERRITOIRE	11
I.1 LE SENEGAL DANS LA ZONE CEDEAO EN 2024	12
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	15
CHAPITRE II : POPULATION	19
II.1 STRUCTURE DE LA POPULATION	20
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE	22
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION)	24
CHAPITRE III : OCCUPATION DU SOL, HABITAT ET ENVIRONNEMENT	27
III.1 OCCUPATION DU SOL	28
III.2 ANALYSE DES CONTRIBUTIONS A L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE ET A L'ETALEMENT URBAIN	30
III.3 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EFFET DE SERRE	32
<u>SECTION B. EMPLOI – REVENUS</u>	<u>34</u>
CHAPITRE IV : TRAVAIL - EMPLOI	35
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	36
IV.2 TRAVAIL FAMILIAL	38
IV.3 CHOMAGE	40
IV.4 EMPLOI DANS LE SECTEUR FORMEL	42
CHAPITRE V : REVENUS - SALAIRES	45
V.1 SALAIRES	46
V.2 REVENUS DES MENAGES	48
V.3 RETRAITES (IPRES-FNR)	50
<u>SECTION C. CONDITIONS SOCIALES</u>	<u>52</u>
CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	53
VI.1 LOGEMENT	54
VI.2 EQUIPEMENT DES MENAGES	56
VI.3 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT DES MENAGES	58
VI.4 REPARTITION SPATIALE DES MENAGES LOCATAIRES	60
VI.5 ACCES AUX MOYENS DE TELECOMMUNICATION ET A INTERNET	62
CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	65
VII.1 EAU	66
VII.2 ASSAINISSEMENT	68
VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES	70

CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE	73
VIII.1 ALLOCATIONS FAMILIALES	74
VIII.2 ASSISTANCE ET SECOURS	76
VIII.3 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	78
CHAPITRE IX : JUSTICE	81
IX.1 ÉTABLISSEMENTS ET PERSONNEL PENITENTIAIRE	82
IX.1 POPULATION CARCERALE	84
CHAPITRE X : SANTE	87
X.1 PERSONNELS ET INFRASTRUCTURES DE SANTE	88
X.2 ANALYSE ECONOMIQUE DU SECTEUR DE LA SANTE	90
CHAPITRE XI : POPULATION VULNERABLE	93
XI.1 SITUATION DES ENFANTS	94
XI.2 SECURITE ALIMENTAIRE	96
CHAPITRE XII : ENSEIGNEMENT - EDUCATION	99
XII.1 ANALYSE ECONOMIQUE DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	100
XII.2 PRESCOLAIRE	102
XII.3 ELEMENTAIRE	104
XII.4 MOYEN ET SECONDAIRE	106
XII.5 FORMATION PROFESSIONNELLE	108
CHAPITRE XIII : CULTURE ET LOISIRS	111
XIII.1 CULTURE ET LOISIRS	112
<u>SECTION D. ÉCONOMIE – FINANCES</u>	<u>114</u>
CHAPITRE XIV : COMPTES ECONOMIQUES	115
XIV.1 AGREGATS MACROECONOMIQUES	116
XIV.2 CROISSANCE	118
XIV.3 PRODUCTION DES BRANCHES	120
XIV.4 PRIX A LA CONSOMMATION	122
CHAPITRE XV : SITUATION FINANCIERE	125
XV.1 ACTIVITES FINANCIERES	126
XV.2 ASSURANCE	128
XV.3 AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES	130
CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES	133
XVI.1 RECETTES ET DONS	134
XVI.2 DEPENSES PUBLIQUES	136
XVI.3 DEFICIT BUDGETAIRE	138
CHAPITRE XVII : ECHANGES EXTERIEURS	141
XVII.1 IMPORTATIONS	142
XVII.2 EXPORTATIONS	144
XVII.3 BALANCE COMMERCIALE ET INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS	146
<u>SECTION E. SYSTEME PRODUCTIF</u>	<u>148</u>
CHAPITRE XVIII : ENTREPRISES	149
XVIII.1 DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES	150

XVIII.2	CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	152
CHAPITRE XIX :	AGRICULTURE	155
XIX.1	PRODUCTION	156
XIX.2	VALEUR AJOUTEE AGRICOLE	158
XIX.3	CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS	160
CHAPITRE XX :	ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE	163
XX.1	ELEVAGE	164
XX.2	SYLVICULTURE	166
XX.3	PECHE – AQUACULTURE	168
CHAPITRE XXI :	INDUSTRIE ET CONSTRUCTION	171
XXI.1	INDUSTRIE	172
XXI.2	CONSTRUCTION	174
CHAPITRE XXII :	ENERGIE MINES ET CARRIERES	177
XXII.1	ELECTRICITE	178
XXII.2	PETROLE-GAZ NATUREL	180
XXII.3	AUTRES PRODUITS EXTRACTIFS	182
CHAPITRE XXIII :	SERVICES	185
XXIII.1	TRANSPORT	186
XXIII.2	AUTRES SERVICES	188
XXIII.3	PRIX DE PRODUCTION DES SERVICES	190
SECTION F.	ANNEXES	192
CHAPITRE XXIV :	GLOSSAIRE	193
CHAPITRE XXV :	INDEX	199
XXV.1	INDEX DES MOTS CLES	200
XXV.2	INDEX DES LIEUX	204

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	Action contre la Faim
ADS	Agence des Aéroports du Sénégal
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANADS	Archivage national des Données du Sénégal
ANAT	Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APU	Administration Publique
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEP	Brevet d'Etude Professionnelle
BDEF	Banque de Données économiques et financières
BNSP	Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers
BP	Bureau des Prix
BRT	Bus Rapid Transit
BT	Brevet de Technicien
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CLM	Cellule de Lutte Contre la Malnutrition
CM	Chef de Ménage
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DAPSA	Direction de l'Analyse et de la Prévision des statistiques agricoles
DEFCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DGPSN	Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale
DHORT	Direction de l'Horticulture
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPRE	Direction de la planification et de la Réforme de l'Education
DSC	Division des Statistiques conjoncturelles de l'ANSD
DSDS	Direction des Statistiques démographiques et sociales de l'ANSD
DSE	Direction des Statistiques économiques de l'ANSD
DSECN	Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale
DST	Direction des Statistiques et du Travail
EDS	Enquête Démographie de Santé
EERH	Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail
EHCVM	Enquête harmonisé sur les Conditions de Vie des Ménages
EME	Etablissements de Monnaie électronique
ENES	Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal
ENETS	Enquête nationale sur l'emploi du temps au Sénégal
ENTICS	Enquête nationale sur les technologies de l'information et de la communication au Sénégal
EPS	Etablissement public de Santé
FAR	Femme en âge de reproduction
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FAP	Femme en Age de Procréer
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FNR	Fonds national de Retraite
GAB	Guichet Automatique de Banque

ICC	Indice des coûts de construction
IDE	Investissements Directs Etrangers
IHPI	Indice harmonisé de la production industrielle
IPI	Indice de la production industrielle
IPM	Institut de Prévoyance Maladie
IPPS	Indice des Prix de Production des Services
IPRES	Institut de Prévoyance des Retraites au Sénégal
ISBLSM	Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Equipeement rural et de la Souveraineté alimentaire
MEN	Ministère de l'Education nationale
MEPA	Ministère de l'Elevage et de la Protection Animale
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFPAI	Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Innovation
MSAS	Ministère de la santé et de l'Action sociale
NINEA	Numéro d'Identification national des Entreprises et des Associations
NACE	Note d'Analyse du commerce extérieur
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PEGN	Position extérieure globale nette
PEV	Programme élargi de Vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PNBSF	Programme national des Bourses et de la sécurité familiale
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RDB	Revenu disponible brut
RGE	Recensement général des Entreprises
RGPH	Recensement général de la Population et de l'habitat
RNDB	Revenu national disponible brut
RNSE	Rapport national sur la situation de l'Education
RNU	Registre national unique
SARL	Sociétés A Responsabilité Limitée
SDAS	Services départementaux de l'Action sociale
SECNSA	Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire
SESN	Situation économique et sociale nationale
SFD	Système Financier Décentralisé
SNPS	Stratégie nationale de Protection sociale
SRAS	Services régionaux de l'Action sociale
SUARL	Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
TBO	Tableau de Bord
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEF	Tableau de l'Economie Française
TER	Train Express Régional
FNR	Fonds national de retraite
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TPE	Terminaux de Paiement électronique
UEMOA	Union économique monétaire ouest africaine
VA	Valeur ajoutée

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale nationale (SESN) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESN essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques du pays.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESN constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays. La présente édition de 2025 traite de la situation économique et sociale de l'année 2024.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de cette publication annuelle.

Dr Abdou DIOUF

Directeur général de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION C. CONDITIONS SOCIALES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE IX : JUSTICE

CHAPITRE X : SANTE

CHAPITRE XI : POPULATION VULNERABLES

CHAPITRE XII : ENSEIGNEMENT – ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement

Le logement, élément fondamental du bien-être et du développement durable, est au cœur des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 11, dont l'une des cibles vise à assurer l'accès au logement décent, adéquat et abordable.

L'analyse est faite avec les données issues de la base du RGPH-5 selon ces trois principales dimensions : la répartition du type de logement selon le milieu de résidence, la distribution régionale et la taille des ménages.

La répartition par type de logement montre que les appartements dans les immeubles se trouvent presque exclusivement en milieu urbain, avec 99,6% du parc. De même, les maisons à étages sont majoritairement urbaines à 97,8%. À l'inverse, les cases se concentrent essentiellement en milieu rural, représentant 86,8%.

L'analyse de la distribution régionale des logements fait apparaître une forte concentration dans la région de Dakar. La capitale regroupe 99,1% des appartements dans un immeuble, 78,1% des maisons à étages, 24,3% des baraques et 18,5% des maisons basses, tandis que les cases n'y représentent que 2,9%.

En région de Thiès, il est noté une présence de 16,4% des maisons basses, 13% des baraques et 8,6% des maisons à étages. Les cases sont majoritairement présentes dans les régions de Tambacounda (14,4%), Louga (11,6%), Kaffrine (11,8%) et Kolda (10,9%).

L'analyse du type de logement selon la taille du ménage révèle que les ménages de 1 à 4 personnes occupent principalement des maisons basses (49,4%), des maisons à étages (37,7%) et des cases (9%). Pour les ménages de 5 à 9 personnes, la proportion de maisons basses augmente à 63,2%, tandis que celle des maisons à étages diminue à 21,4%, et les cases représentent 13,1%. Cette tendance se poursuit pour les ménages de 10 à 14 personnes, avec 70,6% en maisons basses, 14,2% en maisons à étages et 13,5% en cases.

Les grands ménages, comptant entre 20 et 56 personnes, résident majoritairement dans des maisons basses (75,6%), suivies des maisons à étages (13,7%) et des cases (9,2%). Les très grands ménages de plus de 56 personnes se concentrent encore davantage dans les maisons basses (80,2%), avec une présence notable dans les maisons à étages (18%), tandis que leur présence dans les autres types de logement reste marginale.

Définitions :

Logement : C'est un local construit à usage d'habitation, composé d'une ou de plusieurs pièces, destinées à la résidence d'une ou de plusieurs personnes. Il comporte généralement des pièces principales (salon, séjour, salle à manger, chambre) et des pièces annexes (cuisine, débarras, magasin, bloc sanitaire, salle de bain, toilettes).

En savoir plus :

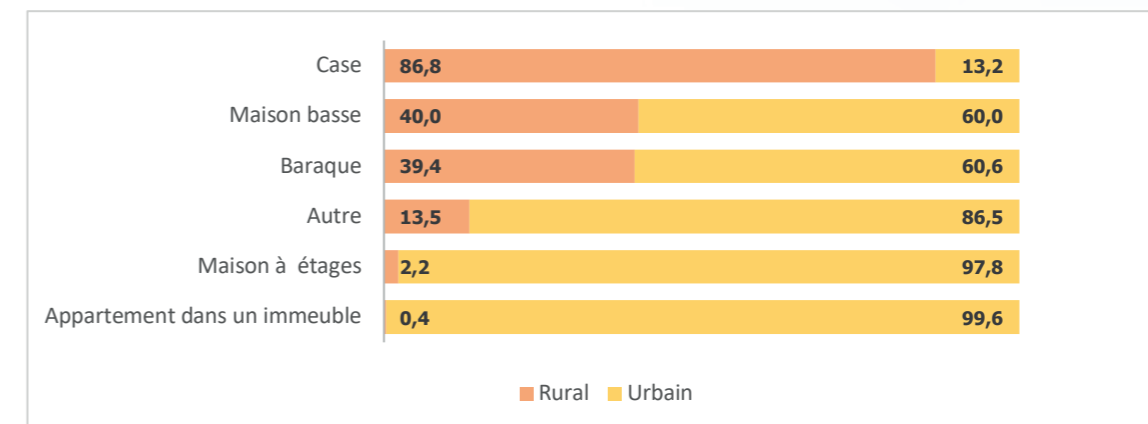
Rapport RGPH-5 2023, ANSD

Tableau VI.1 : Répartition des ménages par région selon le type de logement

Région	Type de logement						Total
	Appartement dans un immeuble	Autre	Baraque	Case	Maison basse	Maison à étages	
Dakar	99,1	74,6	24,3	2,9	18,5	78,1	31,3
Diourbel	0,1	1,4	15,0	9,8	11,7	3,5	9,5
Fatick	0,0	0,7	2,8	4,5	5,8	0,5	4,3
Kaffrine	0,0	0,4	2,7	11,8	3,2	0,2	3,5
Kaolack	0,1	2,2	8,7	4,1	8,0	1,5	6,0
Kolda	0,0	1,9	3,9	10,9	4,3	0,5	4,2
Kédougou	0,0	2,6	1,5	6,9	1,1	0,1	1,5
Louga	0,3	1,7	5,6	11,6	6,6	1,3	5,9
Matam	0,0	2,2	5,9	7,8	3,6	0,5	3,4
Saint-Louis	0,1	3,0	6,3	9,6	7,7	2,9	6,7
Sédhiou	0,0	1,2	2,4	1,0	3,4	0,2	2,4
Tambacounda	0,0	0,9	5,0	14,4	3,6	0,7	4,1
Thiès	0,3	4,7	13,0	4,1	16,4	8,6	13,0
Ziguinchor	0,0	2,4	3,2	0,6	6,2	1,4	4,3
Total	100	100	100	100	100	100	100

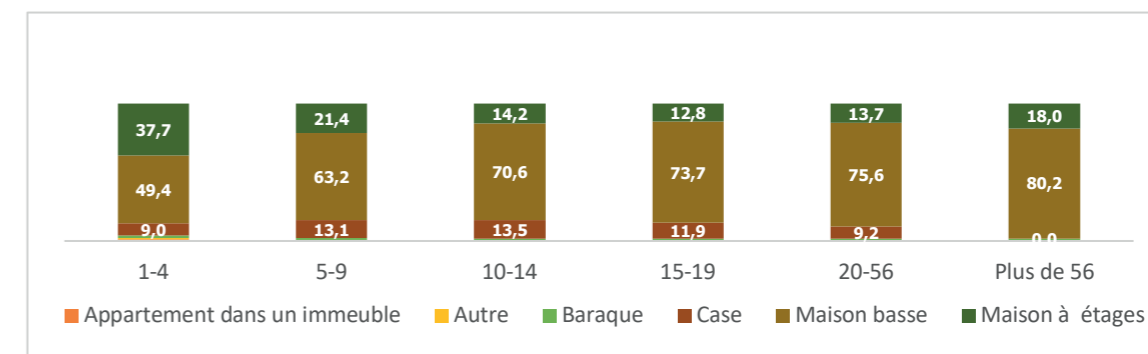
Source : ANSD, RGPH-5 2023

Graphique VI.1: Type de logement selon le milieu de résidence



Source : ANSD, RGPH-5 2023

Graphique VI.2 : Type de logement selon la taille du ménage



Source : ANSD, RGPH-5 2023

VI.2 Équipement des ménages

L'analyse sur la possession de biens d'équipement révèle des disparités significatives tant au niveau régional que selon le milieu de résidence. La région de Dakar se distingue nettement avec les taux d'équipement les plus élevés dans toutes les catégories, reflétant son statut de ville capitale et son niveau de développement. Par exemple, 86,7% des ménages dakarois possèdent une télévision et 94,1% une bonbonne de gaz, des taux largement supérieurs à la moyenne nationale.

À l'échelle nationale, il a relevé une hiérarchie claire dans la possession des différents équipements. La télévision apparaît comme le bien le plus répandu, présent dans 65,4% des ménages sénégalais, suivie par la bonbonne de gaz (53,1%) et le réfrigérateur (39,8%). Les équipements moins courants incluent l'ordinateur (11,9%), tandis que le fer électrique et la cuisinière sont les moins répandus, avec respectivement 7,7% et 8,1% des ménages équipés.

La fracture entre milieux urbain et rural est particulièrement marquante. Les zones

urbaines affichent des taux d'équipement systématiquement deux à cinq fois supérieurs à ceux des zones rurales. Cette disparité est particulièrement prononcée pour la bonbonne de gaz, avec 74,4% des ménages urbains équipés contre seulement 16,5% en milieu rural. De même, la possession de télévision illustre cet écart avec 82,2% des ménages urbains équipés contre 36,7% en zone rurale.

Au niveau régional, on observe un gradient décroissant du taux d'équipement électroménagers en allant des régions côtières vers l'intérieur du pays. Après Dakar, la région de Thiès se positionne comme la deuxième zone la mieux équipée, avec des taux significativement supérieurs à la moyenne nationale : 78,8% des ménages y possèdent une télévision et 65,5% une bonbonne de gaz. À l'opposé, les régions comme Kaffrine, Kédougou et Tambacounda présentent les taux les plus faibles, généralement inférieurs à 35% pour la télévision et à 15% pour les autres équipements.

Tableau VI.4 : Répartition des ménages par région et par milieu de résidence selon la possession de biens d'équipements

Région	Biens d'équipement					
	TV	réfrigérateur	Ordinateur	Fer électrique	Cuisinière	Bonbonne gaz
Régions						
Dakar	86,7	59,6	23,1	16,2	17,1	94,1
Ziguinchor	60,9	35,1	10,9	5,4	5,6	46,2
Diourbel	68,9	37,0	5,3	3,4	2,8	34,4
Saint-Louis	57,0	31,6	8,0	4,5	4,3	40,2
Tambacounda	33,4	20,3	4,3	2,1	3,0	10,4
Kaolack	58,4	33,2	7,2	3,9	3,5	33,6
Thiès	78,8	46,2	11,5	7,2	7,3	65,5
Louga	51,0	25,5	4,3	2,8	2,3	28,5
Fatick	50,4	26,8	5,9	3,0	3,4	34,6
Kolda	34,0	17,4	4,6	2,2	3,4	10,9
Matam	34,1	22,1	3,8	1,6	2,5	15,2
Kaffrine	32,4	14,4	3,2	1,4	2,9	9,2
Kédougou	30,9	13,3	4,0	2,0	2,0	12,1
Sédhiou	42,5	18,5	4,8	2,0	2,5	15,5
Milieu de résidence						
Urbain	82,2	54,0	17,0	11,4	11,5	74,4
Rural	36,7	15,4	3,1	1,5	2,3	16,5
National	65,4	39,8	11,9	7,7	8,1	53,1

Source : ANSD, RGPH-5 2023

Définitions :

Ménage : Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage.

En savoir plus :

Rapport RGPH-5 2023, ANSD

VI.3 Statut d'occupation du logement des ménages

Au Sénégal, la problématique du logement, s'impose comme un enjeu majeur au regard des dynamiques démographiques, de l'urbanisation rapide et des profondes mutations socio-économiques que connaît le pays. Dans un contexte de forte croissance urbaine, particulièrement à Dakar et dans les principales villes du pays, l'accès à un logement décent et abordable reste un défi pour une large frange de la population.

Cette réalité met en lumière les difficultés liées à la cherté des loyers, à l'insuffisance de l'offre locative, mais aussi à la précarité juridique des contrats de location. Elle s'inscrit directement dans les Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 1 (Elimination de la pauvreté), l'ODD 10 (réduction des inégalités) et surtout l'ODD 11 qui vise à garantir des villes inclusives, sûres, résilientes et durables. Comprendre la situation des ménages, notamment ceux locataires, au Sénégal apparaît dès lors essentiel pour éclairer les politiques publiques, améliorer les conditions de vie urbaines et soutenir les efforts nationaux en matière d'habitat, d'aménagement du territoire et de production de logements sociaux.

En 2023, près de sept ménages sur dix (67,4%) étaient propriétaires de leur logement. Les locataires représentaient 23,6 %, répartis entre la location simple avec contrat (11,1%), la location simple sans contrat (9,0%), la co-location sans contrat (1,9%), la co-location avec contrat (1,2 %) et la location-vente (0,4 %). En outre, 5,1 % des ménages étaient co-propriétaires, 0,3 % occupaient un logement de manière informelle et 2,3 % étaient logés par un employeur, un parent, un ami ou une autre personne.

Définitions :

Propriétaire : Au niveau du *Tableau 2*, les propriétaires regroupent à la fois les ménages propriétaires et les ménages copropriétaires.
Locataire : Au niveau du *Tableau 2*, les locataires comprennent les ménages en location simple (avec ou sans contrat), les co-locataires (avec ou sans contrat) ainsi que ceux en situation de location-vente.

En savoir plus :

Rapports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; « Atlas démographique du Sénégal », (ANSD, ATLAS 2024)

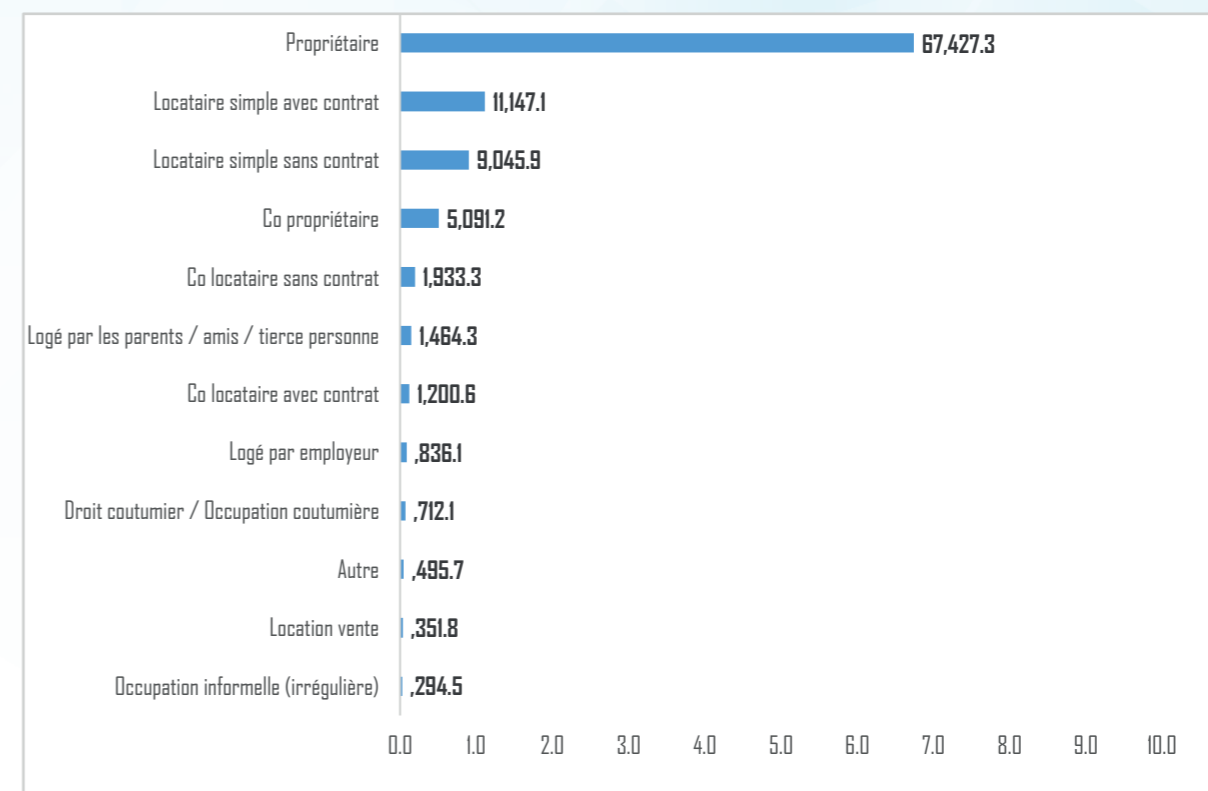
L'analyse selon le milieu de résidence révèle que la location reste un phénomène généralement urbain. En effet, les ménages locataires sont plus nombreux en milieu urbain (37,8% de locataires contre 62,2% de propriétaires) qu'en milieu rural (2,0% de locataires contre 98,0% de propriétaires).

Selon la région, les régions les plus urbanisées telles que Dakar (56,1% de locataires contre 43,9% de propriétaires), Ziguinchor (29,9% de locataires contre 70,1% de propriétaires), Thiès (16,7% de locataires contre 83,3% de propriétaires) concentrent les proportions les plus élevées de ménages locataires.

Les régions de Tambacounda (12,5% contre 87,5%), Kédougou (12,0% de locataires contre 88,0% de propriétaires), Kaolack (10,2% de locataires contre 89,8% de propriétaires) et Saint-Louis (9,8% de locataires contre 90,2 de propriétaires) enregistrent également des proportions relativement élevées de ménages locataires, bien que la « propriété » y demeure le statut dominant.

Les proportions de ménages locataires les plus faibles sont observées dans les régions de Louga (3,3% de locataires contre 96,7% de propriétaires), Kaffrine(4,0% de locataires contre 96,0% de propriétaires), Diourbel (4,4% de locataires contre 95,6% de propriétaires), Matam (5,4% de locataires contre 94,6% de propriétaires), Fatick (7,2% de locataires contre 92,8% de propriétaires), Sédhiou (8,2% de locataires contre 91,8% de propriétaires) et Kolda (9,3% de locataires contre 90,7% de propriétaires).

Graphique VI.3 : Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement



Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VI.5 : Répartition des ménages par milieu de résidence et région selon le statut d'occupation du logement

CARACTERISTIQUE	Propriétaire		Locataire		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
MILIEU DE RESIDENCE						
URBAIN	771 627	62,2	469 664	37,8	1 241 291	100,0
RURAL	711 693	98,0	14 667	2,0	726 360	100,0
REGION						
DAKAR	268 076	43,9	342 365	56,1	610 441	100,0
ZIGUINCHOR	57 429	70,1	24 540	29,9	81 968	100,0
DIOURBEL	181 468	95,6	8 287	4,4	189 755	100,0
SAINT-LOUIS	118 387	90,2	12 806	9,8	131 193	100,0
TAMBACOUNDA	72 408	87,5	10 304	12,5	82 712	100,0
KADLACK	106 837	89,8	12 092	10,2	118 929	100,0
THIES	211 576	83,3	42 301	16,7	253 876	100,0
LOUGA	111 821	96,7	3 861	3,3	115 682	100,0
FATICK	79 085	92,8	6 134	7,2	85 219	100,0
KOLDA	75 215	90,7	7 695	9,3	82 910	100,0
MATAM	64 010	94,6	3 625	5,4	67 635	100,0
KAFFRINE	66 823	96,0	2 812	4,0	69 635	100,0
KEDDUGOU	26 896	88,0	3 662	12,0	30 558	100,0
SEDHIOU	43 291	91,8	3 849	8,2	47 139	100,0
SENEGAL	1 483 320	75,4	484 332	24,6	1 967 651	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VI.4 Répartition spatiale des ménages locataires

En 2023, parmi les ménages locataires, 85,3% sont en location simple, 13,2% en co-location et 1,5% en location-vente. Quel que soit le milieu de résidence ou la région considérée, la location simple demeure le mode d'occupation dominant des ménages. Parmi les locataires, la proportion de ceux en location simple est plus élevée en milieu urbain (85,6%) qu'en milieu rural (75,5%). En revanche, pour la co-location et la location-vente, les proportions sont importantes en milieu rural (respectivement 17,6 % et 6,9%) par rapport au milieu urbain (13,1% et 1,3%).

Par ailleurs, les proportions de ménages en situation de location simple sont plus élevées dans les régions de Ziguinchor (88,1%), Dakar (87,2%), Kolda (85,7%), Tambacounda (81,8%), Thiès (80,3%), tandis qu'elles sont plus faibles dans les autres régions, notamment Kaffrine (72,6%), Diourbel (73,7%) et Louga (75,7%).

En ce qui concerne les ménages en situation de co-location, les proportions les plus élevées sont observées dans les régions de Kaffrine (25,3%), Louga (21,6%), Kaolack (19,8%), Saint-Louis (19,8%) et Fatick (19,0%). En revanche, les niveaux les plus faibles sont enregistrés dans les régions de Ziguinchor (10,1%), Dakar (11,8%), Kolda (12,4%) et Kédougou (13,1%).

La location-vente, bien que globalement faible, atteint des proportions beaucoup plus élevées dans des régions comme Diourbel (8,5%), Kédougou (7,6%) et Sédhiou (5,4%).

Quel que soit le statut d'occupation du logement parmi les ménages locataires, l'analyse montre que les ménages dirigés par les hommes sont plus nombreux que ceux dirigés par les femmes

L'analyse révèle également que les ménages de plus de quatre (4) individus sont plus nombreux, indépendamment du statut d'occupation du logement

Selon la situation par rapport à la promiscuité, il ressort globalement que plus de la moitié des ménages locataires (53,7%) vivent en situation de promiscuité. A l'exception des ménages en location-vente, les résultats montrent une promiscuité particulièrement marquée parmi les ménages en location simple et ceux en co-location. En effet, la proportion de ménages en situation de surpeuplement atteint 54,2% parmi les co-locataires (dont 31,0 % en surpeuplement sévère et 23,2 % en surpeuplement modéré) et 53,7% parmi les locataires simples (dont 29,1% en surpeuplement sévère et 24,6% en surpeuplement modéré).

L'analyse selon la typologie de l'habitat montre que, parmi l'ensemble des ménages locataires, 49,6 % résident dans un habitat vertical à étage, 42,2 % dans un habitat horizontal moderne, 5,4 % dans un habitat vertical à immeuble et 2,8 % dans un habitat horizontal traditionnel. Par ailleurs, quel que soit le statut d'occupation du logement, les ménages locataires résident majoritairement dans un habitat horizontal moderne ou dans un habitat vertical à étage.

Définitions :

Pas de surpeuplement : un ménage est considéré comme « pas surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est inférieur à 2.

Surpeuplement modéré : un ménage est considéré comme « modérément surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est compris entre 2 et moins de 3.

Surpeuplement sévère : un ménage est considéré comme « sévèrement surpeuplé » lorsque le nombre de personnes par pièce à usage d'habitation est supérieur ou égal à 3.

Habitat horizontal : C'est un habitat composé de baraque ou de maison basse (bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse).

Habitat vertical à étage : C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, d'un (1) à trois (3) niveaux (R+1, R+2 ou R+3), pouvant abriter un ou plusieurs ménages.

Habitat vertical à immeuble : C'est un bâtiment de type moderne, de niveau supérieur ou égal à R+4 (4 étages), divisé en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

En savoir plus :

ports provisoires du Cinquième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5, 2023) ; « Atlas démographique du Sénégal », (ANSD, ATLAS 2024) ; https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/unban_indicators_guidelines-1.pdf

Tableau VI. 6 : Répartition des ménages locataires par région et milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement

CARACTERISTIQU E	Co-locataire		Location simple		Location-vente		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
MILIEU DE RESIDENCE								
URBAIN	61 521	13,1	401 967	85,6	6 177	1,3	469 664	100,0
RURAL	2 581	17,6	11 067	75,5	1 019	6,9	14 667	100,0
REGION								
DAKAR	40 517	11,8	298 394	87,2	3 455	1,0	342 365	100,0
ZIGUINCHOR	2 489	10,1	21 612	88,1	439	1,8	24 540	100,0
DIOURBEL	1 474	17,8	6 111	73,7	703	8,5	8 287	100,0
SAINT-LOUIS	2 533	19,8	9 996	78,1	278	2,2	12 806	100,0
TAMBACOUNDA	1 634	15,9	8 432	81,8	238	2,3	10 304	100,0
KAOLACK	2 389	19,8	9 404	77,8	299	2,5	12 092	100,0
THIES	7 606	18,0	33 988	80,3	707	1,7	42 301	100,0
LOUGA	832	21,6	2 923	75,7	105	2,7	3 861	100,0
FATICK	1 167	19,0	4 792	78,1	175	2,8	6 134	100,0
KOLDA	957	12,4	6 591	85,7	147	1,9	7 695	100,0
MATAM	692	19,1	2 828	78,0	105	2,9	3 625	100,0
KAFFRINE	712	25,3	2 042	72,6	58	2,1	2 812	100,0
KEDOUGOU	481	13,1	2 902	79,3	279	7,6	3 662	100,0
SEDHIOU	619	16,1	3 020	78,5	209	5,4	3 849	100,0
SENEGAL	64 102	13,2	413 034	85,3	7 196	1,5	484 332	100,0

Tableau VI.7 : Répartition des ménages locataires selon certaines caractéristiques

CARACTERISTIQUE	Co-locataire		Location simple		Location-vente		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
SEXE DU CHEF DE MENAGE								
MASCULIN	46 551	72,6	292 610	70,8	5 193	72,2	344 354	71,1
FEMININ	17 551	27,4	120 424	29,2	2 002	27,8	139 977	28,9
INDICE DE PEUPEMENT								
UNE PERSONNE	16 157	25,2	89 376	21,6	1 595	22,2	107 127	22,1
DEUX PERSONNES	9 697	15,1	56 486	13,7	827	11,5	67 011	13,8
TROIS PERSONNES	8 668	13,5	55 894	13,5	769	10,7	65 332	13,5
QUATRE PERSONNES	7 892	12,3	53 634	13,0	847	11,8	62 374	12,9
PLUS DE QUATRE PERSONNES	21 687	33,8	157 644	38,2	3 158	43,9	182 489	37,7
INDICE DE PROMUSCUIE								
PAS DE SURPEUPEMENT	29 360	45,8	191 147	46,3	3 759	52,2	224 265	46,3
SURPEUPEMENT MODERE	14 875	23,2	101 728	24,6	1 636	22,7	118 240	24,4
SURPEUPEMENT SEVERE	19 867	31,0	120 159	29,1	1 801	25,0	141 827	29,3
TYPLOGIE DE L'HABITAT								
HABITAT HORIZONTAL TRADITIONNEL	2 112	3,3	10 750	2,7	554	7,8	13 416	2,8
HABITAT HORIZONTAL MODERNE	31 043	49,0	165 434	40,9	4 078	57,5	200 555	42,2
HABITAT VERTICAL A ETAGE	28 364	44,8	205 310	50,7	2 231	31,4	235 905	49,6
HABITAT VERTICAL A IMMEUBLE	1 784	2,8	23 435	5,8	233	3,3	25 453	5,4
SENEGAL	64 102	13,2	413 034	85,3	7 196	1,5	484 332	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VI.5 Accès aux moyens de télécommunication et à internet

Accès à Internet des individus

Au Sénégal, en 2024, 62,3% des individus âgés de 10 ans et plus ont accès à Internet, soit 7,5 millions de personnes. Une forte disparité, selon le milieu de résidence, caractérise cet accès : 79,4% en milieu urbain contre seulement 41,3% en milieu rural. Cette fracture numérique est significative, puisque le milieu urbain concentre 70,2% des utilisateurs d'Internet alors qu'il représente 55,1% de la population étudiée.

L'analyse par âge révèle que les jeunes adultes de 20 à 44 ans présentent les taux d'accès les plus élevés (entre 69,8% et 77,9%). Les enfants de 10-14 ans sont les moins connectés avec seulement 40,7% d'accès, tandis que les personnes âgées de 60 ans et plus affichent un taux de 53,1%. Les 15-24 ans représentent plus d'un tiers des utilisateurs d'Internet au niveau national.

Accès via wifi et données mobiles

Le wifi et les données mobiles constituent le principal mode d'accès à Internet, concernant 59,6% de la population (7,1 millions de personnes). L'accès à internet par sexe est

relativement équilibré : 61,2% pour les hommes contre 58,2% pour les femmes, soit un écart de 3 points de pourcentage.

La disparité géographique persiste : 76,0% d'accès en milieu urbain contre 39,4% en milieu rural. Les taux les plus élevés s'observent chez les 30-44 ans (plus de 72%), tandis que les enfants de 10-14 ans demeurent les moins connectés (39,2%).

Accès via fibre optique

La fibre optique reste une technologie émergente au Sénégal avec seulement 4,2% de taux de pénétration (501 373 personnes âgées de 10 ans et plus). Elle est quasi inexistante en milieu rural (0,2%) et concentrée en zone urbaine (7,4%) où se trouvent 97,4% des utilisateurs de fibre. Les 15-19 ans constituent le groupe d'âge le plus représenté parmi les utilisateurs de fibre optique (26,3%), suivis des 20-24 ans (13,8%) et des 30-34 ans (12,8%).

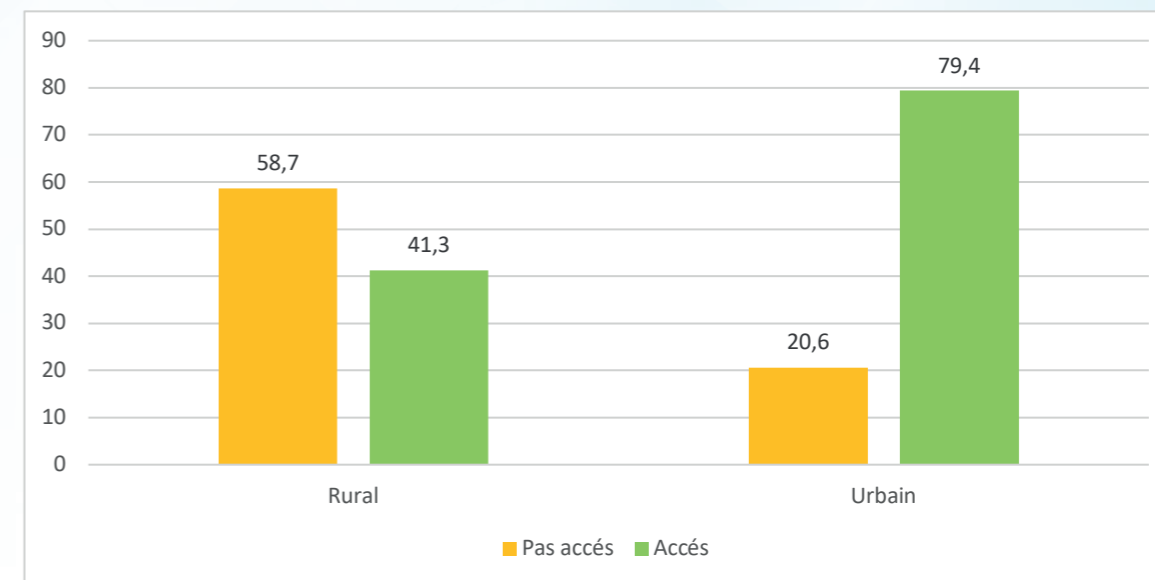
Ces données révèlent une fracture numérique territoriale majeure nécessitant des efforts d'extension de la couverture Internet, particulièrement en milieu rural.

Définition :

Accès à internet : Fait de disposer de la possibilité de se connecter à Internet depuis son domicile ou via un appareil mobile.

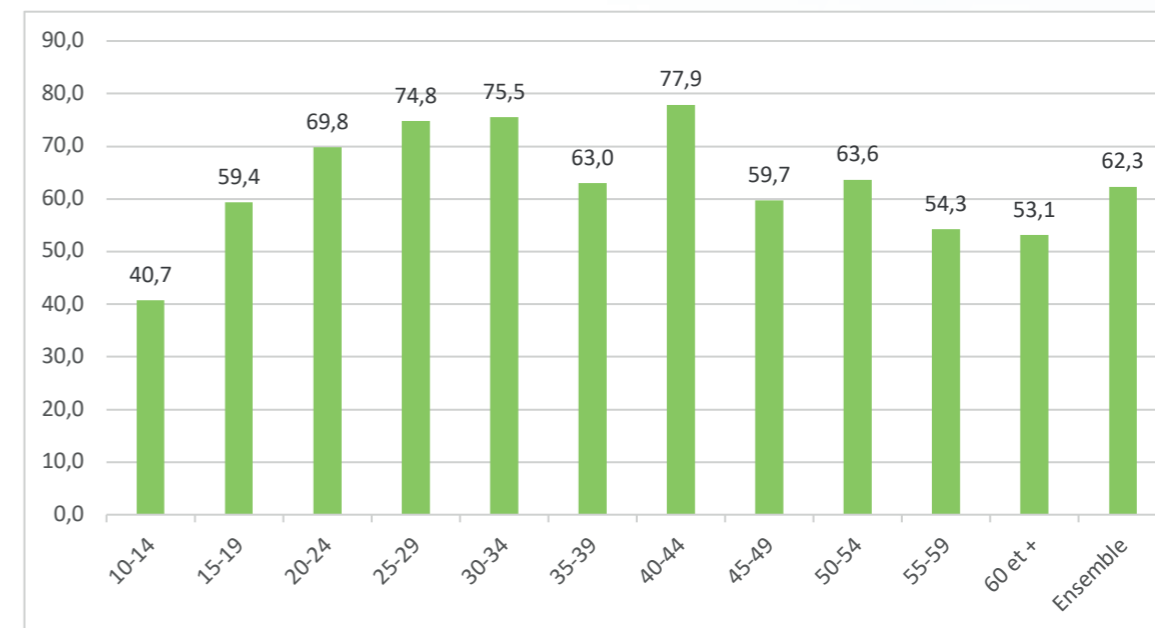
Données mobiles (3G, 4G, 5G) : Technologie qui permet d'accéder à Internet via le réseau de téléphonie mobile. Les données mobiles utilisent les infrastructures des opérateurs de télécommunications pour transmettre des informations numériques. Les générations successives (3G, 4G, 5G) offrent des débits de plus en plus élevés.

Graphique VI.4 : Taux d'accès à internet des individus selon le milieu de résidence (en %)



Source : ENTICS 2024

Graphique VI.5 : Taux d'accès à internet des individus par groupe d'âges (en %)



Source : ENTICS

**Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET
ENERGIE**

VII.1 Eau

L'eau est un élément vital pour la survie de l'homme. L'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique. L'analyse de l'approvisionnement en eau potable au Sénégal révèle des disparités remarquables.

Au niveau national, en 2023, le robinet dans le logement (80,2%) constitue la principale source d'eau de boisson des ménages. La région de Dakar affiche la meilleure couverture avec plus de 9 ménages sur 10 (94,5%) qui utilisent l'eau de robinet dans le logement.

Les disparités urbain-rural persistent : 86,6% des ménages urbains ont accès au robinet dans le logement contre 69,1% en milieu rural. Les régions de Kolda (49,5%), Sédhiou (49,6%) et Tambacounda (21,8%) dépendent fortement des puits non protégés, tandis que la région de Kédougou se distingue par l'importance des puits à pompe/forages (32,9%).

Les sources modernes comme l'eau minérale/améliorée restent marginales (1,9% au

niveau national), sauf à Dakar (3,4%). Ces données mettent en évidence un besoin d'améliorer l'accès à l'eau potable sécurisée, particulièrement dans les régions rurales où les sources non protégées demeurent une réalité.

Au-delà des robinets, les autres sources alternatives d'eau de boisson intègrent les puits non protégés (7,4%), les puits protégés (5,1%) et les puits à pompe ou forage (2,8%). Bien que moins répandues, ces infrastructures communautaires jouent également un rôle crucial dans l'accès à l'eau potable, surtout dans les zones rurales.

Ces résultats mettent en exergue la nécessité de poursuivre les efforts d'investissement et de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable, en particulier dans les zones rurales défavorisées, afin de garantir un accès équitable à une eau de boisson de qualité au bénéfice des populations nécessiteuses.

Définition :

Selon l'OMS, l'accès à l'eau potable est défini comme la disponibilité d'une source d'eau améliorée à moins de 30 minutes aller-retour du domicile, incluant la file d'attente.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/rapports/rgph-5-2023>

Tableau VII.1 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal mode d'approvisionnement en eau potable en 2023

Région/Milieu de résidence	Source d'approvisionnement en eau potable													Total
	Robinet dans logement	Robinet dans cour/parcelle	Robinet du voisin	Robinet public/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégé	Puits non protégé	Source protégée	Source non protégée	Camion-citerne	Charrette avec petite citerne/tonneau	Eau de surface	Eau minérale/améliorée	
Dakar	74,2	14,6	2,8	2,8	1,2	0,5	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	3,4	100,0
Ziguinchor	28,2	17,8	4,3	2,3	4,8	15,1	25,8	0,2	0,5	0,0	0,1	0,1	0,7	100,0
Diourbel	45,2	21,6	6,3	3,1	1,3	4,0	0,9	0,6	0,0	5,5	9,5	0,1	1,8	100,0
Saint-Louis	43,3	22,6	6,9	12,3	5,2	3,0	3,2	0,3	0,7	0,5	1,1	0,8	0,3	100,0
Tambacounda	27,3	15,9	6,6	10,2	6,3	10,4	21,8	0,2	0,6	0,0	0,6	0,0	0,1	100,0
Kaolack	43,9	32,3	4,7	5,6	0,7	4,7	3,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,1	3,6	100,0
Thiès	52,9	23,5	4,4	6,1	2,1	4,8	2,6	0,2	0,1	0,2	1,1	0,1	2,0	100,0
Louga	38,4	30,0	5,4	16,6	3,9	1,6	0,9	0,2	0,1	0,3	2,0	0,1	0,5	100,0
Fatick	35,5	25,8	4,7	3,1	0,5	13,1	13,1	0,2	0,4	0,2	1,4	0,1	2,0	100,0
Kolda	12,4	5,9	4,0	2,5	2,9	20,8	49,5	0,3	1,2	0,0	0,0	0,3	0,2	100,0
Matam	29,5	33,4	6,3	8,8	4,3	5,8	10,4	0,1	0,4	0,0	0,7	0,3	0,1	100,0
Kaffrine	45,3	36,8	6,1	6,4	1,4	1,2	2,1	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,2	100,0
Kédougou	10,9	5,2	4,9	17,5	32,9	12,7	13,4	0,3	0,9	0,1	0,4	0,5	0,4	100,0
Sédhiou	15,0	11,1	2,4	2,1	2,0	16,3	49,6	0,3	0,9	0,0	0,1	0,0	0,3	100,0
Urbain	60,6	18,8	3,9	3,3	1,4	3,4	2,5	0,2	0,1	1,0	1,9	0,1	2,9	100,0
Rural	30,6	23,2	5,6	9,8	5,0	8,0	15,7	0,2	0,5	0,1	0,9	0,2	0,2	100,0
Sénégal	49,5	20,4	4,5	5,7	2,8	5,1	7,4	0,2	0,2	0,6	1,5	0,1	1,9	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VII.2 Assainissement

Les modes d'assainissement existant au Sénégal, marqués par des disparités entre les régions aussi bien pour le type d'aisance utilisé, le mode d'évacuation des eaux usées et la gestion des ordures ménagères.

L'analyse des installations sanitaires au Sénégal en 2023, révèle une situation contrastée. Au niveau national, la chasse avec fosse prédomine (44,8%), suivie de la chasse raccordée à l'égout (18,1%).

La disparité urbain-rural est marquante : les zones urbaines bénéficient d'installations modernes avec 28,7% de raccordement à l'égout et 50,8% de chasses avec fosse, tandis que les zones rurales ne sont pas raccordées aux égouts et utilisent principalement la chasse avec fosse (34,5%) ou recourent à des latrines couvertes (21,7%).

La région de Dakar se démarque des autres régions avec 43,4% de ménages raccordés à l'égout. Les régions de Kédougou (29,5%), Matam (26,6%) et Tambacounda (19,2%) présentent les proportions de défécation dans la nature les plus élevées. L'usage de latrines couvertes (16%) et non couvertes (8,5%) reste significatif, particulièrement dans les régions de Sédhiou, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor.

S'agissant de l'évacuation des eaux usées au Sénégal, l'analyse révèle une situation problématique. Au niveau national, l'évacuation dans la rue/nature domine (41,6%), suivie du

réseau d'égout (19,2%) et des fosses/puisards (14,5%). Dakar se distingue avec 47% de raccordement au réseau d'égout et 16,2% de canaux fermés, contrastant fortement avec les autres régions.

Le milieu urbain bénéficie de 30,4% de raccordement à l'égout de ses ménages, alors que le rural dépend à 68,5% de l'évacuation dans la rue/nature.

Les régions recourant le plus à l'évacuation dans la nature sont Kédougou (70,1%), Kaffrine (66,4%) et Louga (62,6%).

L'analyse des modes d'évacuation des ordures ménagères au Sénégal révèle qu'au niveau national, le ramassage par camion (40,3%) et les dépôts sauvages (27,3%) sont prédominants. Dakar se distingue avec 86,6% de collecte par camion, illustrant une gestion plus formalisée.

À l'opposé, les régions de Sédhiou (59,5%), Kédougou (56,3%) et Matam (53,1%) recourent majoritairement aux dépôts sauvages.

Selon le milieu de résidence, les zones urbaines ont plus accès au ramassage par camion (61,7%) tandis que les zones rurales utilisent principalement les dépôts sauvages (58%). La calèche/charrette représente une alternative significative (19,7% au niveau national), particulièrement développée à Thiès (38,2%) et Kaffrine (33,4%). L'incinération reste marginale sauf à Ziguinchor où elle représente (32,3%).

Tableau VII.2 : Mode d'évacuation des eaux usées selon la région de résidence en 2023

Région/Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des eaux usées										Total %
	Réseau d'égout	Canal fermé	Canal à ciel ouvert	Grille, bouche avaloir	Fosse/puisard	Dans la mer, fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Dans la rue/nature	Autre	
Dakar	47,0	16,2	2,8	0,4	21,1	0,8	0,2	1,0	10,4	0,2	100,0
Ziguinchor	4,7	5,5	7,9	0,2	9,8	1,6	5,1	6,9	57,5	0,7	100,0
Diourbel	8,9	12,7	5,3	0,2	9,0	0,3	1,1	5,7	56,5	0,2	100,0
Saint-Louis	11,6	8,8	3,6	0,2	10,6	4,4	1,5	6,5	52,4	0,3	100,0
Tambacounda	3,6	8,3	5,9	0,1	7,6	0,7	3,6	9,7	60,1	0,2	100,0
Kaolack	7,5	9,5	6,4	0,3	10,3	0,5	1,4	7,4	56,3	0,4	100,0
Thiès	10,9	11,1	3,1	0,3	24,2	1,3	0,9	4,7	43,2	0,3	100,0
Louga	5,4	8,6	3,7	0,3	9,3	0,3	0,7	8,8	62,6	0,2	100,0
Fatick	3,2	5,0	5,3	0,3	9,9	3,3	1,7	11,9	58,9	0,6	100,0
Kolda	2,3	4,8	8,5	0,1	6,6	1,5	5,6	10,2	59,9	0,4	100,0
Matam	3,0	7,7	5,6	0,1	9,4	1,7	4,0	12,0	56,2	0,4	100,0
Kaffrine	1,5	5,6	5,4	0,2	5,5	0,2	2,0	13,1	66,4	0,2	100,0
Kédougou	2,8	6,8	3,5	0,1	3,5	2,3	5,0	5,8	70,1	0,1	100,0
Sédhiou	1,2	4,5	9,7	0,2	4,2	3,4	6,7	11,5	58,3	0,5	100,0
Urbain	30,4	15,1	3,9	0,4	19,4	1,1	0,9	2,6	25,9	0,3	100,0
Rural	0,0	3,9	5,5	0,1	6,1	1,5	3,0	11,1	68,5	0,3	100,0
Sénégal	19,2	11,0	4,5	0,3	14,5	1,3	1,6	5,7	41,6	0,3	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VII.3 : Mode d'évacuation des ordures selon la région de résidence en 2023

Région/Milieu de résidence	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères							Total
	Camion de ramassage	Calèche/Charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouissement	Incinération	Autre	
Dakar	86,6	7,2	4,2	1,4	0,1	0,4	0,1	100
Ziguinchor	31,9	1,6	4,7	24,4	4,1	32,3	1,1	100
Diourbel	25	28,7	5	34,4	2,3	4,3	0,3	100
Saint-Louis	21,7	20,3	7,9	41,6	1,4	6,3	0,8	100
Tambacounda	10,2	23,4	4,8	47,8	3,1	9,6	1	100
Kaolack	17	32,9	6	37	2,2	4,1	0,8	100
Thiès	28,6	38,2	2,8	24,3	1,4	4,2	0,4	100
Louga	16,5	29,5	2,8	46	1,3	3,3	0,6	100
Fatick	12,2	24,2	8,6	44,5	2,6	6,9	1	100
Kolda	16,9	7,8	4	50	4	16	1,2	100
Matam	6,9	22,3	7,2	53,1	2,4	6,8	1,2	100
Kaffrine	9,5	33,4	5	43,4	2,8	5,1	0,7	100
Kédougou	10,7	10,5	4,9	56,3	2,7	14	0,9	100
Sédhiou	5,8	6,1	5,7	59,5	4,4	17,8	0,6	100
Urbain	61,7	19	4,5	9,3	0,9	4,2	0,3	100
Rural	3,9	20,8	5,1	58	3	8,4	0,9	100
Sénégal	40,3	19,7	4,8	27,3	1,6	5,8	0,5	100

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

VII.3 Sources d'énergie des ménages

Au niveau national, le gaz (45,2%) et le bois (38,4%) suivis du charbon (14,3%) sont les principaux combustibles utilisés par les ménages pour la cuisson,.

L'électricité (0,3%), la bouse de vache (1,1%) et les autres sources (0,6%) restent marginales.

Il existe une forte disparité entre zones urbaines et rurales. En milieu urbain, le gaz domine largement (68%), tandis qu'en zone rurale, le bois est prépondérant (83,2%).

La région de Dakar se caractérise par une utilisation massive du gaz (92,3%).

À l'opposé, les régions de Matam (91,9%), Sédhiou (85%) et Kaffrine (83,6%) utilisent principalement le bois. Certaines régions montrent une répartition plus équilibrée pour certains combustibles: Ziguinchor (26,8%) des ménages utilisent le charbon et (25,9%) le gaz . Par contre, la région de Thiès présente une situation particulière avec une prédominance du gaz (55,5%).

La bouse de vache est principalement utilisée dans certaines régions comme Louga et Fatick (4,2% chacune), tandis que l'électricité reste très peu utilisée dans toutes les régions (moins de 1%).

Concernant le principal mode d'éclairage utilisé par les ménages au Sénégal, il est noté une prépondérance de l'électricité (74,4%) au niveau national, suivie de la lampe torche (12,4%) et du solaire (8,5%).

Les disparités « urbain-rural » sont remarquables : 94,1% des ménages urbains utilisent l'électricité comme principal mode d'éclairage, contre seulement 40,5% en milieu rural, où l'usage des lampes torches (29,1%) et du solaire (20,3%) est important.

Dakar affiche le meilleur taux d'électrification (98,7%) relié au réseau de la SENELEC, contrastant avec Kédougou (21,6%) où les ménages ont plus recours à l'énergie solaire (39,1%).

Les régions de Tambacounda, Kolda, Kaffrine et Kédougou présentent des proportions, de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage, inférieures à 40%, avec un recours important aux lampes torches (30-40%). L'énergie solaire émerge comme alternative dans certaines régions, notamment Kédougou (39,1%), Sédhiou (31,8%) et Kolda (21,7%).

Tableau VII.4 : Répartition (en %) des ménages par région et par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson

Région/ Milieu de résidence	Principal combustible pour la cuisson						Total
	Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre	
Dakar	1,0	5,3	92,3	0,6	0,0	0,8	100,0
Ziguinchor	45,6	26,8	25,9	0,1	0,1	1,4	100,0
Diourbel	36,1	38,6	23,0	0,2	1,7	0,4	100,0
Saint-Louis	54,1	15,4	29,6	0,3	0,3	0,4	100,0
Tambacounda	76,2	19,4	3,6	0,2	0,1	0,6	100,0
Kaolack	51,9	20,2	23,7	0,1	3,5	0,6	100,0
Thiès	28,1	13,8	55,5	0,2	1,9	0,5	100,0
Louga	62,1	14,2	18,8	0,4	4,2	0,2	100,0
Fatick	63,6	11,0	20,4	0,1	4,2	0,6	100,0
Kolda	80,3	15,4	3,6	0,2	0,0	0,4	100,0
Matam	91,9	3,2	3,8	0,2	0,5	0,4	100,0
Kaffrine	83,6	11,7	3,6	0,2	0,6	0,3	100,0
Kédougou	76,8	17,0	4,6	0,4	0,0	1,1	100,0
Sédhiou	85,0	9,7	4,3	0,4	0,0	0,5	100,0
Urbain	12,2	18,4	68,0	0,4	0,1	0,8	100,0
Rural	82,8	7,3	6,6	0,2	2,8	0,2	100,0
Sénégal	38,4	14,3	45,2	0,3	1,1	0,6	100,0

Source : ANSD, RGPH-5, 2023

Tableau VII.5 : Source d'éclairage des ménages par région et milieu de résidence

Région/ Milieu de résidence	Principal mode d'éclairage											Total
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Lampe torche	Autre	
Dakar	98,7	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,4	0,2	100,0
Ziguinchor	74,8	14,8	0,0	0,1	0,1	0,7	1,7	0,2	4,1	3,0	0,6	100,0
Diourbel	79,7	6,3	0,0	0,1	0,1	0,7	0,9	0,4	1,2	10,3	0,3	100,0
Saint-Louis	62,5	6,4	0,0	0,0	0,1	0,7	0,5	3,0	1,0	21,5	4,2	100,0
Tambacounda	35,8	15,4	0,1	0,0	0,1	1,4	1,2	3,2	2,3	39,7	0,9	100,0
Kaolack	71,4	10,0	0,0	0,1	0,1	1,1	0,9	0,3	1,4	14,3	0,5	100,0
Thiès	87,6	6,1	0,0	0,1	0,0	0,3	0,7	0,1	0,8	3,6	0,7	100,0
Louga	54,5	13,3	0,1	0,1	0,1	0,8	0,7	3,5	1,4	24,1	1,4	100,0
Fatick	58,5	17,2	0,3	0,1	0,1	1,1	1,1	0,5	2,8	17,7	0,5	100,0
Kolda	36,3	21,7	0,0	0,0	0,0	1,1	2,0	1,8	2,7	33,7	0,5	100,0
Matam	49,1	5,0	0,0	0,0	0,1	1,0	0,5	6,7	1,9	34,8	0,9	100,0
Kaffrine	36,8	20,5	0,0	0,0	0,1	1,3	1,1	2,4	3,0	32,0	2,8	100,0
Kédougou	21,6	39,1	0,1	0,1	0,0	0,8	0,7	2,0	2,9	31,8	0,8	100,0
Sédhiou	44,6	31,8	0,1	0,1	0,1	1,8	3,3	0,7	4,1	12,9	0,4	100,0
Urbain	94,2	1,5	0,0	0,1	0,0	0,2	0,6	0,1	0,4	2,6	0,4	100,0
Rural	40,8	20,2	0,1	0,1	0,1	1,3	1,2	2,8	2,8	29,0	1,6	100,0
Sénégal	74,4	8,5	0,0	0,1	0,1	0,6	0,8	1,1	1,3	12,4	0,8	100,0

Source : ANSD, RGPH-5 2023

Chapitre VIII : PROTECTION SOCIALE

VIII.1 Allocations familiales

Les travailleurs sénégalais bénéficiant d'une sécurité sociale reçoivent des allocations en cas de survenance de certaines situations (maladie, maternité, accident, etc.). Cette édition de la Situation économique et sociale nationale s'intéresse aux allocations familiales gérées par la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et qui couvrent les travailleurs non fonctionnaires. Il convient de préciser que les fonctionnaires bénéficient d'une sécurité sociale qui est du ressort de la Direction de la Solde.

Pour la CSS, le montant total des charges techniques des prestations familiales (PF) s'élève à 15 105 925 904 F CFA en 2022. Cette somme est répartie entre plusieurs types de prestations.

Les allocations familiales représentent la part la plus importante des charges, avec 58,7% du total, soit 8 869 176 900 F CFA, ce qui montre leur prédominance dans les dépenses liées aux prestations sociales. Suivent les indemnités de congé de maternité, qui regroupent 34,6% des charges, avec 5 230 812 707 F CFA, soulignant l'importance du soutien aux mères pendant cette période.

Les allocations de maternité s'élèvent à 696 796 200 F CFA (4,6%), représentant ainsi un poste non négligeable, tandis que les allocations prénatales couvrent 1,6% des dépenses, soit 243 835 450 F CFA, apportant un soutien aux femmes enceintes.

Les ristournes sur les allocations familiales ne représentent que 0,3% des charges, avec 37 486 767 F CFA, et les allocations de chômage sont quasi inexistantes avec seulement 150 800 F CFA.

Les allocations CAF (Caisse d'Allocations Familiales), bien qu'ayant un faible poids global (moins de 1%), incluent 27 237 330 F CFA pour les allocations familiales, 182 250 F CFA pour les allocations prénatales et 247 500 F CFA pour les allocations de maternité.

Par ailleurs, les rentes (84,3%) et les indemnités journalières (10,4%) ont constitué l'essentiel des prestations d'accidents de travail en 2022. Les indemnités journalières sont payées durant la période de traitement d'une blessure alors que les rentes prennent en charge une incapacité permanente.

Définitions :

Les allocations familiales sont les prestations versées par les caisses d'allocations familiales aux ayants droit. Les montants versés sont fonction des situations (maladies, nombre d'enfants, accidents, etc.) et des ressources.

Les allocations CAF sont celles qui sont versées aux Sénégalais vivant à l'étranger dans un pays avec lequel le Sénégal a signé des conventions.

En savoir plus :

Rapports d'activités pour l'année 2022. Caisse de Sécurité sociale (CSS).

Tableau VIII.1 : Prestations familiales payées par la CSS par type en 2022

Type de prestation	Montant (F CFA)	%
Allocations Prénatales	243 835 450	1,6%
Allocations de Maternité	696 796 200	4,6%
Allocations Familiales	8 869 176 900	58,7%
Ristournes Allocations familiales	37 486 767	0,3%
Allocations de chômage	150 800	0,0%
Indemnités de Congé de maternité	5 230 812 707	34,6%
Allocations Familiales CAF	27 237 330	0,2%
Allocations Prénatales CAF	182 250	0,0%
Allocations de Maternité CAF	247 500	0,0%
Total Charges Techniques de PF	15 105 925 904	-

Source : CSS. Données 2022

Tableau VIII.2 : Prestations d'accidents de travail payées par la CSS par type en 2022

Type de prestation	Montant (F CFA)	%
Indemnités journalières	373 643 975	10,4%
Frais transport d'AT ⁴	944 500	0,0%
Rentes	3 036 367 649	84,4%
Frais d'hospitalisation	49 347 439	1,4%
Frais Médicaux	92 559 637	2,6%
Frais de Pharmacie	40 169 298	1,1%
Frais contrôle Médical	18 000	0,0%
Frais de Rééducation	4 500	0,0%
Prothèses	6 838 778	0,2%
TOTAL Charges Techniques d'AT	3 599 893 776	-

Source : CSS. Données 2022

⁴ AT= accident de travail

VIII.2 Assistance et secours

L'analyse des interventions réalisées par la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) en 2024 met en évidence un niveau d'activité particulièrement élevé, avec un total de 61 861 interventions. Toutefois, la ventilation par nature d'intervention révèle des disparités dans la demande de secours.

Les accidents demeurent la principale catégorie d'intervention, avec 23 366 sorties, représentant 37,8% du volume global. Bien que cette catégorie conserve une place prépondérante, elle enregistre un léger recul par rapport à 2023, ce qui peut être interprété comme le résultat d'une amélioration des mesures de prévention ou d'une diminution des facteurs de risque. Les interventions pour cas de maladie suivent une tendance similaire, totalisant 7 381 sorties en 2024, soit 11,9% de l'ensemble des interventions, et affichant également une baisse relative par rapport à l'année précédente.

Les sorties liées aux incendies s'élèvent à 4 196 interventions, correspondant à 6,8% du total. À l'inverse, les opérations diverses demeurent relativement stables, avec 4 887 sorties, soit 7,9% des interventions, confirmant la diversité des missions techniques prises en charge par les unités de la BNSP. Par ailleurs, les activités diverses, incluant notamment les services de représentation et certaines tâches de soutien, connaissent une légère progression pour atteindre 12 031 interventions, représentant 19,4% du total, ce qui traduit un élargissement des missions non urgentes du dispositif opérationnel.

L'analyse des assistances aux malades met en évidence une grande diversité des

activités prises en charge par la BNSP. Les maladies non déterminées constituent la catégorie la plus fréquente, représentant 35,8% des cas. Elles sont suivies par les autres crises (15,6%) et les troubles mentaux (14,3%), révélant une persistance notable des situations de détresse psychologique et neurologique. Les crises d'épilepsie représentent également une part importante des interventions, avec 8,7% des cas. Par ailleurs, les malaises (7,0%), les maux de ventre (5,7%) et les maux de tête (4,5%) demeurent des motifs récurrents de sollicitation.

Certaines affections plus spécifiques apparaissent à des niveaux plus faibles, notamment l'asthme (2,1%), le paludisme (1,5%) et les grossesses à terme (1,2%). D'autres situations plus rares sont également recensées, telles que l'ivresse (2,4%), les maladies cardiaques (0,5%), le diabète (0,4%), les intoxications alimentaires (0,4%), la tuberculose (0,03%) et les cas d'avortement (0,01%). Les bébés abandonnés recueillis vivants représentent 0,1% des interventions, illustrant le caractère sensible de certaines missions.

Enfin, l'analyse des durées d'intervention révèle une évolution vers des missions plus longues. Sur 55 985 interventions renseignées, 23 003 ont duré moins d'une heure, tandis que 21 792 se sont étendues entre 1 et 6 heures. En outre, 10 037 interventions ont duré entre 6 et 12 heures, 1 123 entre 12 et 24 heures, et 30 ont dépassé 24 heures, traduisant la complexité croissante de certaines opérations.

En savoir plus :

Rapports d'activités 2023, 2024. Brigade nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP)

Tableau VIII. 3 : Répartition du nombre de sorties de la BNSP par nature d'interventions

Nature	Nombre	En %
Accidents	23366	37,8
Maladies	7381	11,9
Incendies	4196	6,8
Opérations diverses	4887	7,9
Activités diverses	12031	19,4
Total	61861	100,0

Source : BNSP 2024

Tableau VIII.4 : Répartition des assistances de la BNSP par type de malade assisté en 2024

Nature	Nombres	Poids relative (en %)
Maladies cardiaques	34	0,5
Maux de ventre	422	5,7
Intoxications alimentaires	26	0,4
Ivresse	178	2,4
Crises d'épilepsie	640	8,7
Autres crises	1148	15,6
Tuberculose	2	
Diabète	28	0,4
Trouble mentaux	1058	14,3
Grossesse à terme	85	1,2
Avortement	1	0,0
Paludisme	109	1,5
Asthme	152	2,1
Maux de tête	330	4,5
Malaise	514	7,0
Bébés abandonnés recueillis vivants	9	0,1
Maladies non déterminées	2645	35,8
Total	7381	

Source : BNSP 2024

Tableau VIII.5 : Répartition des assistances de la BNSP par type de malade assisté en 2024

Nature	Durée <1h	1h à 6h	6h à 12h	12h à 24h	Plus de 24h	Total
Incendies	2130	2032	26	1	1	4190
Accidents	10451	12892	23	0	0	23366
Malades	1567	1897	3558	359	0	7381
Accidents divers	1255	768	2210	654	0	4887
Corps sans vie	433	265	367	38	0	1103
Ravitaillement en eau	567	76	165	3	0	811
Assainissements	678	232	183	0	0	1094
Alertes motivées	1780	18	0	0	0	1798
Fausses alertes	81	0	0	0	0	81
Services de représentations	3468	3545	3478	58	29	10578
Autres événements	593	67	27	9	0	696
TOTAL	23003	21792	10037	1123	30	55985

Source : Documents statistique BNSP 2024

VIII.3 Programmes d'assistance sociale

L'analyse des programmes d'assistance sociale fondée sur les données de la Direction générale de la Protection sociale et de la Solidarité nationale (DGPSN) pour l'année 2024 met en évidence des évolutions variées des dispositifs de protection sociale, de couverture maladie, de nutrition et d'appui aux groupes vulnérables. Ces dynamiques traduisent à la fois un resserrement de certaines interventions et un renforcement ciblé d'autres programmes sociaux.

En matière de protection de l'enfance et de couverture sanitaire, les tendances sont globalement à la baisse. En 2024, 1 518 160 enfants ont été protégés contre le risque maladie, soit 2 345 111 bénéficiaires de moins qu'en 2023, indiquant une contraction du nombre de bénéficiaires. La gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans recule également, passant de 1 087 095 bénéficiaires en 2023 à 978 181 en 2024, soit une diminution de 108 914 enfants. Les services de cantines scolaires connaissent aussi un recul, avec 317 791 enfants couverts en 2024 contre 352 803 en 2023, soit 35 012 bénéficiaires en moins, illustrant une baisse modérée de la couverture de l'alimentation scolaire.

À l'inverse, les interventions nutritionnelles enregistrent une progression notable. En 2024, 2 089 214 enfants âgés de 0 à 59 mois ont bénéficié des services de nutrition, contre 1 967 718 en 2023, soit une hausse de 121 496 bénéficiaires, traduisant un renforcement des programmes de prévention de la malnutrition. Dans le même sens, les actions de protection contre la pauvreté, les vulnérabilités familiales et l'exclusion sociale ont concerné 2 144 279 enfants en 2024, en augmentation de 238 785 bénéficiaires par rapport à 2023. Par ailleurs, 361 enfants orphelins ont reçu des kits scolaires, soit 144 de plus qu'en 2023. La prise en charge des enfants en conflit avec la loi, en danger ou ayant des besoins spéciaux a connu une augmentation

exceptionnelle, passant de 2 906 enfants en 2023 à 45 970 en 2024, soit 43 064 bénéficiaires supplémentaires.

Du point de vue de la protection sociale des travailleurs, 711 646 travailleurs du secteur formel sont affiliés à un mécanisme de retraite en 2024, contre 520 368 en 2023, soit une hausse de 191 278 affiliés. En revanche, 521 151 personnes en âge de travailler sont affiliées aux prestations familiales, enregistrant une baisse de 135 537 bénéficiaires. L'affiliation à l'assurance maladie baisse fortement, passant de 1 037 863 personnes en 2023 à 557 227 en 2024, soit une diminution de 480 636 personnes (DGPSN). Parmi elles, 631 248 travailleurs du secteur formel sont couverts contre le risque maladie, soit 644 144 de moins qu'en 2023. Aucun bénéficiaire du PNBSF ou détenteur d'une carte d'égalité des chances n'a été couvert en 2024, contre 748 639 en 2023. Dans le secteur informel et rural, 183 818 travailleurs sont couverts contre le risque maladie, soit 441 395 de moins qu'en 2023.

Concernant les risques professionnels, 989 travailleurs du secteur formel ont été pris en charge pour accident du travail ou maladie professionnelle en 2024, contre 508 483 en 2023, soit une baisse de 507 494 cas. En matière de santé maternelle, 35 432 femmes enceintes ont bénéficié de la gratuité de la césarienne, contre 31 998 en 2023, soit 3 434 bénéficiaires supplémentaires. En 2024, 234 678 personnes ont perçu une pension, soit 20 835 de plus qu'en 2023. La couverture maladie des personnes âgées concerne 210 122 bénéficiaires, soit 653 766 de moins qu'en 2023. Enfin, 98 126 personnes handicapées disposent d'une carte d'égalité des chances, 65 001 bénéficiaires du PNBSF détiennent une CEC, 613 417 agriculteurs sont assurés agricoles et 5 524 malades à soins coûteux ont été pris en charge, contre 3 317 en 2023, soit 2 207 cas supplémentaires.

En savoir plus :

Rapport RAPS 2024 de la DGPSN

Tableau VIII. 5 : Evolution de quelques indicateurs de suivi des programmes de protection sociale

Indicateurs	2024
Nombre d'enfants couvert contre le risque maladie	1 518 160
Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans (nbre de cas de soins)	978 181
Nombre d'enfants bénéficiant des services de cantines	317 791
Nombre d'enfants de 0 à 59 mois bénéficiant des services de nutrition	2 089 214
Nombre d'enfants bénéficiant d'une couverture contre les risques famille et de pauvreté exclusion-sociale	2 144 279
Nombre d'enfants orphelins bénéficiaires de kits scolaires	361
Nombre d'enfants en conflit avec la loi, en danger et à besoins spéciaux bénéficiant de services de protection	45 970
Nombre de travailleurs dans le secteur formel affiliés à un mécanisme de retraite	711 646
Nombre de personnes en âge de travailler affiliées à un mécanisme de prestations familiales	521 151
Nombre de personnes en âge de travailler affiliées à un mécanisme d'assurance maladie	557 227
Nombre de personnes en âge de travailler dans le secteur formel couvertes contre le risque maladie	631 248
Nombre de personnes en âge de travailler, bénéficiaires du PNBSF ou de la CEC, couvert par l'assurance maladie	0
Nombre de travailleurs du secteur informel et du monde rural (sans BSF et CEC) couvertes contre le risque maladie	183 818
Nombre de travailleurs du secteur formel ayant subi un risque professionnel pris en charge	989
Nombre de femmes enceintes ayant bénéficié de la gratuité de la césarienne	35 432
Nombre de bénéficiaires de pension	234 678
Nombre de personnes âgées couvertes contre le risque maladie	210 122
Nombre de cas de personnes âgées bénéficiant du PLAN SESAME	ND
Nombre de personnes handicapées détentrices de carte d'égalité des chances ou de certificat de handicap	98 126
Nombre de personnes détentrices de CEC bénéficiaires du PNBSF	65 001
Nombre de personnes actives vulnérables ayant reçu une subvention pour intrants agricoles	108 496
Nombre d'agriculteurs vulnérables couvert à travers le mécanisme « assurance par le travail »	100 533
Nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une couverture en assurance agricole	613 417
Nombre de malades à soins coûteux pris en charge	5 524

Source : RAPS 2024 de la DGPSN

Chapitre IX : JUSTICE

IX.1 Établissements et personnel pénitentiaire

En 2024, le Sénégal compte au total 37 établissements pénitentiaires répartis en quatre (04) catégories :

- trente-deux (32) maisons d'arrêt et de correction dont une (01) pour femmes (MAC Rufisque) ;
- deux (02) maisons d'arrêt (maison d'arrêt Rebeuss et maison d'arrêt pour Femmes de Liberté VI) ;
- une (01) Maison de Correction (Sébikotane) ;
- deux (02) camps pénaux (Liberté VI et Koutal).

La région de Dakar se distingue nettement avec 8 établissements pénitentiaires, soit 21,6% des infrastructures carcérales du pays. Les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor comptent chacune 3 établissements pénitentiaires alors que Kolda et Tambacounda en disposent 2 chacune. Les régions de Kaffrine, Kédougou, Matam et Sédhiou ont seulement, chacune 1 établissement pénitentiaire.

Le personnel des établissements pénitentiaires, en 2024, est dénombré à 2244 dont 1883 hommes (83,9%) et 361 femmes (16,1%). Plus de 86,5% d'entre eux sont des surveillants, 8,5% constituent des agents administratifs et 2,7% travaillent comme contrôleurs. Par ailleurs, les femmes sont moins représentées que les hommes dans toutes les catégories.

Définition :

La situation du personnel pénitentiaire est loin d'être satisfaisante en termes d'offre et de couverture. En effet, avec un ratio de 01 surveillant pour 11 détenus, la dotation en personnel pénitentiaire est bien en deçà des normes des Nations unies, qui préconisent un ration d'un (01) agent pour deux (02) détenus. Ce déficit du ratio entre le personnel pénitentiaire et les détenus est aussi noté dans la couverture (capacité d'accueil) des établissements par rapport à la population carcérale. De ce fait, la majeure partie des établissements pénitentiaires du pays sont surpeuplées car ayant des taux d'occupation (effectif carcéral sur capacité d'accueil réelle) supérieurs à 100%.

En 2024, pour une capacité d'accueil réelle de 9768 places, les prisons sénégalaises hébergent 13685 détenus, soit un taux d'occupation de 140 détenus pour 100 places (140%). Cette situation est particulièrement marquée dans la région de Kédougou avec un taux d'occupation estimé à 195%. Les régions de Saint-Louis (178%), de Dakar (166%), de Kaffrine (160%), de Diourbel (159%) et de Thiès (157%) présentent également des taux d'occupation très élevés. Les seules régions ayant des taux d'occupation inférieurs à 100% sont Sédhiou (93%), Fatick (91%), et Ziguinchor (56%). Cette situation illustre un surpeuplement carcéral dans beaucoup de régions.

- **Population carcérale** : c'est l'ensemble des individus détenus dans les établissements énitentiaires du pays, à un moment donné de l'année.
- **Taux d'occupation** : il représente le nombre de détenus hébergés à une date donnée, rapporté à la capacité opérationnelle des établissements pénitentiaires.

Tableau IX-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par région

Région	Nombre d'établissements
Dakar	8
Diourbel	3
Fatick	3
Kaffrine	1
Kaolack	3
Kédougou	1
Kolda	2
Louga	3
Matam	1
Saint-Louis	3
Sédhiou	1
Tambacounda	2
Thiès	3
Ziguinchor	3
Sénégal	37

Source : Données 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX-2 : Répartition du personnel pénitentiaire par catégorie et par sexe en 2024

Catégorie	Homme	Femme	Total
Inspecteur	39	3	42
Contrôleur	51	10	61
Agent administratif	128	63	191
Surveillant	1658	282	1940
Militaire	4	1	5
Educateur spécialisé	1	0	1
Disponibilité	2	2	4
Total	1883	361	2244

Source : Données 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX. 3 : Taux d'occupation des prisons par région en 2024

Région	Effectifs carcéraux	Capacité d'accueil réelle	Taux d'occupation (%)	Surplus/Déficit
Dakar	5458	3280	166	2178
Diourbel	959	604	159	355
Fatick	377	415	91	-38
Kaffrine	136	85	160	51
Kaolack	1258	1078	117	180
Kédougou	293	150	195	143
Kolda	340	303	112	37
Louga	774	615	126	159
Matam	235	218	108	17
Saint-Louis	872	491	178	381
Sédhiou	114	123	93	-9
Tambacounda	465	320	145	145
Thiès	1920	1223	157	697
Ziguinchor	484	863	56	-379
Sénégal	13685	9768	140	3917

Source : Données 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

IX.1 Population carcérale

L'effectif de la population carcérale s'élève respectivement à 12910 détenus en 2023 contre 13685 détenus en 2024. Concernant la répartition par sexe, la population carcérale est majoritairement composée d'hommes qui représentent respectivement 97,0% (12 239) et 96,9% (12 524) de l'effectif global en 2023 et 2024. Entre ces deux années, l'effectif des hommes a connu une hausse importante de 740 en valeur absolue et 5,9% en valeur relative. Chez les femmes, on note également une hausse des effectifs de 35 en valeur absolue et 9,1% en valeur relative.

L'effectif de la population carcérale est en hausse constante au regard des effectifs qui continuent d'augmenter d'une année à une autre. En effet, l'analyse des tendances en référence aux données des années précédentes, montre que de 11675 personnes en 2021, la population carcérale est passée à 12 550 personnes en 2022. Elle était évaluée à 12 910 personnes en 2023, avant de s'établir à 13 685 personnes en 2024. Autrement dit, de 2021 à 2024, la population carcérale est passée de 11 675 à 13 685 personnes entre 2021 et 2024, soit un taux d'accroissement annuel de 4,1%.

En 2024, « le vol et le recel » (21,2%) et « la détention de stupéfiants et trafics » (20,9%) représentent les cas d'infractions les plus fréquentes par les personnes adultes écrouées au Sénégal. Ils sont ensuite suivis par « les

violences et menaces » (11,2%) et les autres infractions (10,4%). Les autres types d'infractions font chacune moins de 5%.

Chez les mineurs écroués en 2024, les infractions les plus courantes constituent le « vol et recel » (48,9%), les « violences et menaces » (14,3%) et les « infractions sexuelles » (5,7%). Ces infractions sont suivies par les « autres infractions » (5,5%) et les « homicides et violences graves » (2,7%).

Chez les femmes écrouées, les «violences et menaces » et les «infractions administratives» constituent les principaux motifs d'incarcération avec respectivement 21,3% et 16,0% des cas d'infractions, suivis de la « détention de stupéfiants et trafics » (14,0%) ensuite viennent les «infractions sexuelles» (7,6%) et l'«escroquerie» (7,0%). Le «vol et recel» représente 5,6% des cas d'infractions chez les femmes.

Le « vol et recel » et la « détention de stupéfiants et trafics » représentent respectivement 21,2% et 20,9% des infractions commises par les étrangers écroués. Les « infractions sexuelles » et les « infractions administratives » viennent en deuxième position avec 11,1% pour chacune. Le troisième rang est occupé par les «violences et menaces» avec 8,9%. Les «autres d'infractions» constituent 7,7% des cas d'infractions commises par les étrangers.

Définitions :

Mineur : c'est la personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans accompli (article 276 du Code de la famille (C F) modifié par la loi N° 99-82 du 03 septembre 1999).

Ecroués : ils représentent le flux d'individus incarcérés durant toute une année; autrement dit, ce sont l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Tableau IX-4 : Répartition de la population carcérale par sexe

Sexe	2023		2024		Variation annuelle	Accroissement (%)
	Effectif	(%)	Effectif	(%)		
Hommes	12 524	97,0	13 264	96,9	740	5,9
Femmes	386	3,0	421	3,1	35	9,1
Ensemble	12 910	100,0	13 685	100,0	775	6,0

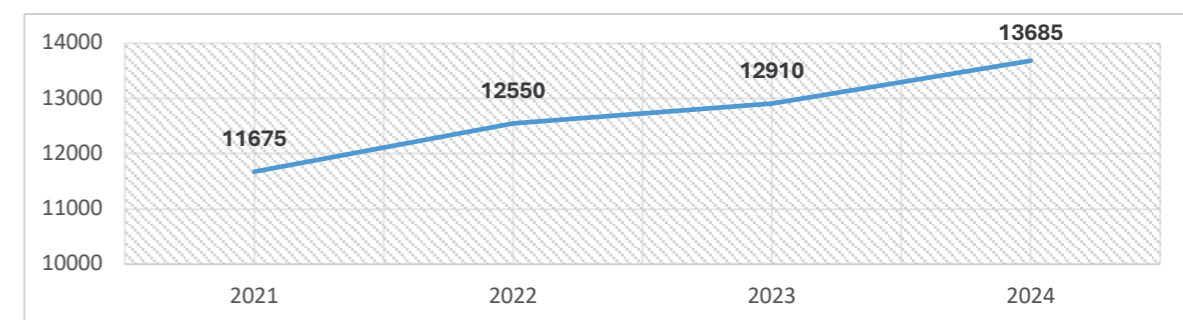
Source : Données 2023 et 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Tableau IX-5 : Répartition (%) des personnes écrouées selon le type d'infraction en 2024

Type d'infraction	Adultes (%)	Mineurs (%)	Femmes (%)	Etrangers (%)
Vol et Recel	28,6	48,9	6,9	21,2
Stupéfiants et Trafics	21,9	11,0	14,0	20,9
Vol de bétail	3,3	3,3	0,0	1,4
Infractions sexuelles	4,1	5,7	7,6	11,1
Violences et menaces	11,2	14,3	21,3	8,9
Escroquerie	4,8	0,4	7,0	2,5
Abus de confiance	4,5	1,3	4,8	2,7
Faux et détournements	1,3	0,4	1,4	1,3
Infractions administratives	2,0	1,7	16,0	11,1
Avortement	0,1	0,4	1,5	0,0
Homicides et violences graves	3,5	2,7	4,7	3,3
Outrage et rébellion	1,1	0,6	1,7	1,1
Vagabondage et mendicité	1,0	1,8	4,7	4,7
Evasion et tentative d'évasion	0,1	0,0	0,0	0,0
Fraude	0,2	0,3	0,6	0,1
Manifestation non autorisée	0,4	0,4	0,6	0,1
Collecte de données personnelle	0,7	0,2	2,8	1,1
Coupe illicite de bois	0,5	1,2	0,2	0,8
Terrorisme	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	10,4	5,5	4,4	7,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Données 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire

Graphique IX.1 : Evolution de l'effectif carcéral entre 2021 et 2024



Source : Données 2024, Direction générale de l'Administration pénitentiaire



Chapitre X : SANTE

X.1 Personnels et infrastructures de santé

Le nombre de médecins au niveau national est passé de 1 707 en 2021 à 2 057 en 2022, soit une hausse de 20,5%.

Au niveau régional, la région de Dakar concentre 42,4% des ressources humaines en 2022. Elle est suivie par la région de Thiès qui regroupe 10,0%. Les régions de Sédhiou et Kédougou se placent en dernière position avec 2,5% chacune en 2022.

Selon les normes de l'OMS, pour atteindre des taux de couverture convenables pour les interventions essentielles en matière de soins de santé primaires, il faut au moins un médecin pour 10 000 habitants, une sage-femme d'Etat pour 300 femmes en âge de procréer et un infirmier pour 5 000 habitants. En termes de couverture, le Sénégal est en deçà des normes relatives aux sages-femmes et infirmiers. Cependant, une avancée considérable du ratio est notée en 2022 avec une sage-femme d'Etat pour 1 197 femmes en âge de reproduction (FAR). De même pour les infirmiers, la couverture a progressé pour s'établir dans

la même année à un infirmier pour 2 937 habitants. La norme est respectée pour les médecins avec un médecin pour 6 820 habitants en 2022.

En outre, en 2022, le Sénégal comptait 2 197 cases de santé, 1 584 postes de santé et 114 centres de santé (74 centres de santé de type 1 et 40 centres de santé de type 2). Les Etablissements Publics de Santé ayant un statut d'hôpital (EPS1, EPS2 et EPS3) étaient au nombre de 41 en 2022. La situation ne s'est pas améliorée par rapport à 2021. Par ailleurs, en 2022, Dakar concentre 84,4% des structures de type EPS3, 33,3% des structures de types EPS1 et 35% des centres de santé de type 2.

En termes de couverture, la norme est d'un poste de santé pour 10 000 habitants, un centre de santé pour 50 000 habitants et un EPS pour 150 000 habitants. Ceci est loin d'être atteint en 2022 avec un poste de santé pour 11 199 habitants, un centre de santé pour 155 603 habitants et un hôpital (EPS) pour 443 469 habitants.

Définitions :

FAP : les femmes en âge de reproduction sont les femmes âgées entre 15 et 49 ans.
Médecins : la modalité médecins regroupe les sous familles soins médicaux et soins médicaux spécialisés
EPS : Le système de santé du Sénégal se présente sous forme d'une pyramide de trois niveaux: le niveau périphérique (correspondant au district), le niveau régional (correspondant à la région médicale) et le niveau stratégique (correspondant au niveau central). Les EPS de niveau 3 se retrouvent au niveau le plus élevé de la pyramide, outre les structures administratives.

En savoir plus :

Rapport annuel de suivi de la carte sanitaire en 2022
Annuaire Statistique des Ressources Humaines 2022

Tableau X.1 : Évolution des effectifs de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes de 2021 à 2022

Région	2021			2022		
	Médecin	Infirmier diplômé d'État	Sage-Femme d'État	Médecin	Infirmier diplômé d'État	Sage-Femme d'État
Dakar	1082	973	713	1292	1042	762
Diourbel	105	126	187	149	139	210
Fatick	30	94	143	40	102	145
Kaffrine	29	113	168	32	91	139
Kaolack	35	87	150	45	90	159
Kédougou	16	70	76	12	49	45
Kolda	28	140	164	26	110	113
Louga	48	117	159	52	121	172
Matam	29	74	87	36	93	97
Saint-Louis	59	77	125	70	94	137
Sédhiou	17	60	105	22	61	98
Tambacounda	36	144	190	31	98	148
Thiès	119	293	239	160	300	269
Ziguinchor	74	155	204	90	170	191
TOTAL	1707	2523	2710	2057	2560	2685

Source : MSAS, *Annuaire Statistique des Ressources Humaines 2022*

Tableau X.2 : répartition des structures de santé en 2020 et 2021 selon le type de structure et la région

REGION MEDICALE	Case de santé	Poste de santé	Centre de santé 1	Centre de santé 2	EPS 1	EPS 2	EPS 3
Dakar	39	127	11	14	3	0	11
Diourbel	87	109	9	0	1	1	2
Fatick	170	125	6	3	0	1	0
Kaffrine	107	106	2	2	0	1	0
Kaolack	252	116	4	1	0	1	0
Kedougou	90	45	2	2	0	1	0
Kolda	190	93	2	2	0	1	0
Louga	351	118	9	1	1	1	0
Matam	65	103	4	2	1	2	0
Saint louis	193	123	8	2	1	2	0
Sedhiou	106		5		0	1	0
Tambacounda	136	150	4	4	0	1	0
Thies	297	191	6	4	2	3	0
Ziguinchor	114	114	2	3	0	2	0
Total	2197	1584	74	40	9	18	13

Source : MSAS, Rapport annuel de suivi de la carte sanitaire en 2022

X.2 Analyse économique du secteur de la santé

Le budget du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) a connu une baisse de 3,1% entre 2023 et 2024 passant respectivement de 271,6 à 263,5 milliards de francs. Toutefois, la part par rapport au budget total de l'Etat a connu un accroissement de 0,4% au cours de cette même période (4,6% en 2024 contre 4,2% en 2023).

Entre 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement du Ministère de la Santé et de l'Action sociale ont augmenté en valeur absolue de 3,01 milliards de FCFA,

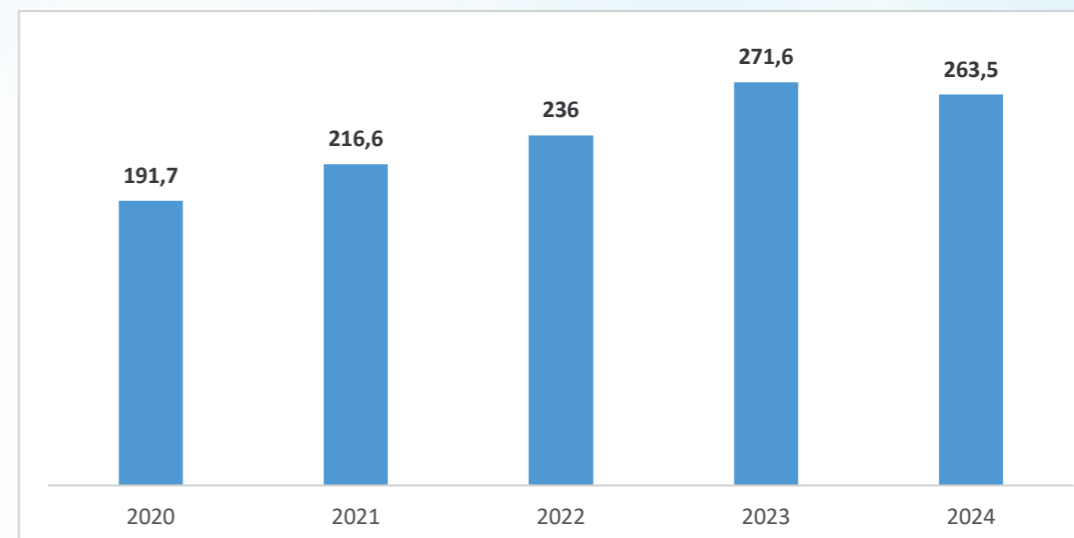
correspondant à une hausse relative de 16,2%. Ainsi, la part dans les dépenses de fonctionnement de la santé s'est renforcée de 5,2% en 2024 contre 4,3% en 2023.

La contribution à la création de richesse du secteur dans l'économie (PIB) demeure faible (1,5%) en 2024. Toutefois, sa valeur ajoutée affiche une hausse relative de 2,6%, passant de 288,8 milliards de FCFA en 2023 à 296,2 milliards de FCFA en 2024.

En savoir plus :

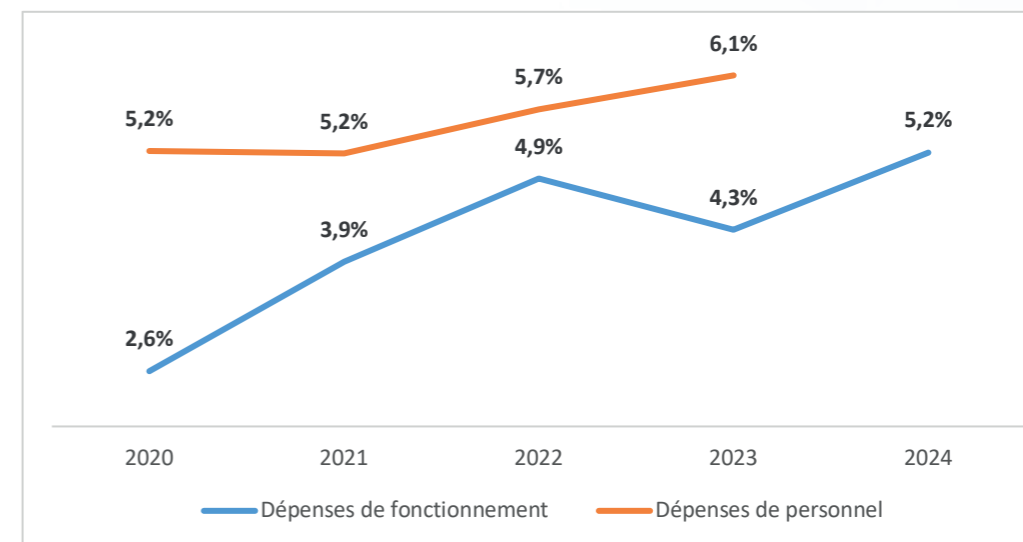
- Comptes de la Santé 2020-2024, Ministère de la santé et de l'Action sociale

Graphique X.1 : Budget du MSAS de 2020 à 2024 en milliards de FCFA



Source : Comptes de Santé 2020-2024 et Loi de Finance initiale (LFI) 2024

Graphique X. 1: Evolution des parts des dépenses de personnel et de fonctionnement sur celles de l'Etat entre 2020 et 2024



Source : DGB. Situations d'exécution du budget, 2019-2024

Tableau X.3 : Valeur ajoutée du secteur de la santé de 2019 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur ajoutée au prix courant (en milliards)	214,5	230,7	257,8	288,8	296,2
Contribution à la création de richesse (PIB)	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,5%

Source : ANSD 2025. Comptes nationaux semi-définitifs 2023 (base 2014) et trimestriels 2024 (T4 2024)

**Chapitre XI : POPULATION
VULNERABLE**

XI.1 Situation des enfants

❖ Travail des enfants des moins de 18 ans

En ce qui concerne la situation par rapport à l'occupation, 10,5% des enfants de moins de 18 ans sont occupés. Cette proportion cache des disparités suivant le sexe de l'enfant et son milieu de résidence. En effet, l'occupation est plus accentuée en milieu rural avec 13,0% des occupés contre 7,8% en milieu urbain. Et selon le sexe, les garçons sont plus occupés avec un pourcentage de 12,9% contre 7,9% chez les filles. Cependant, il faut noter que les filles sont plus occupées au foyer avec 8,2%. En considérant le milieu de résidence des enfants, les filles du milieu rural (5,1%) sont plus occupées au foyer que celles du milieu urbain (3,0%).

❖ Survie des parents des enfants de moins de 5 ans

L'analyse de la survie des parents porte sur les enfants de moins de 5 ans. Les résultats du recensement montrent, quel que soit l'état de survie des parents, les garçons représentent un peu plus de la moitié 51,7% et les filles 48,3%. Toutefois, plus de la moitié des garçons (52,1%) vivent avec les deux parents. En ce qui concerne les filles, la proportion de celles qui vivent avec les deux parents est de 47,9%. Parmi les garçons qui vivent avec au plus un parent, le pourcentage le plus élevé est observé chez ceux qui sont avec le père mais pas avec la mère (55,9%). Cependant chez les filles, le plus grand pourcentage est enregistré chez celles ne vivant avec aucun des parents (51,2%).

Définitions :

Une population vulnérable est un groupe d'individu ayant subi une action (pauvreté, chômage, handicap, isolement) et se retrouve amoindrie et fragile. De par cette vulnérabilité, ils sont dans un besoin d'assistance et de protection en raison de leur fragilité à l'égard de divers risques auxquelles ils sont exposés. Cette vulnérabilité peut s'étendre sur une période bien définie ou durant toutes leurs vies. Les personnes vulnérables sont généralement les enfants (y compris ceux de la rue, les orphelins et les enfants enrôlés dans des groupes armés) ; les femmes (veuves, enceintes, mal rémunérées, victimes de violences, etc) ; les personnes âgées (vivant seul) ; les paysans sans terre ; les chômeurs, les pauvres ; les illettrés ; les handicapés.

En savoir plus :

<https://www.ansd.sn/Indicateur/rapport-des-enquetes-demographiques-et-de-sante-eds>

<https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

<https://dhsprogram.com/>

Tableau XI.1 : Travail des enfants de moins de 18 ans par milieu de résidence et par sexe

Situation par rapport à l'occupation	Milieu de résidence		Sexe de l'enfant		Ensemble
	Urbain	Rural	Homme	Femme	
Occupé	7,8	13,0	12,9	7,9	10,5
chômeurs ayant travaillé	0,4	0,9	0,9	0,4	0,7
A la recherche d'un premier emploi	2,6	4,4	3,4	3,6	3,5
occupé au foyer	3,0	5,1	0,0	8,2	4,1
Etudiant/Elève	75,8	56,6	64,7	67,3	66,0
rentier	0,3	0,4	0,5	0,3	0,4
Autres inactifs, à préciser	10,1	19,5	17,5	12,2	14,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD, RGPH-5 2023

Tableau XI.2 : Statut de survie des parents chez les enfants de moins de 5 ans par sexe

Etat de survie des parents	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Vit avec les deux parents	788 535	52,1	724 328	47,9	1 512 862	100,0
Vit avec la mère mais pas avec le père	208 640	50,8	202 289	49,2	410 929	100,0
Vit avec le père mais pas avec la mère	44310	55,9	35 019	44,1	79 329	100,0
Ne vit avec aucun des deux parents	84710	48,8	89 032	51,2	173 742	100,0
Un des parents est décédé et l'autre ne sait pas	607	54,7	503	45,3	1110	100,0
Ne Sait Pas	27060	52,1	24 872	47,9	51 932	100,0
Total	1 153 861	51,7	1 076 043	48,3	2 229 904	100,0

Source : ANSD, RGPH-5 2023

XI.2 Sécurité alimentaire

En 2024, les résultats du Cadre Harmonisé (CH), session de novembre, mettent en exergue, une situation alimentaire assez satisfaisante en période courante (octobre-novembre-décembre), avec 77,9% de la population en phase minimale. Cela indique que près de huit (08) personnes sur dix (10) ont été en mesure de couvrir leurs besoins essentiels alimentaires et non alimentaires sans s'engager dans des stratégies atypiques ou non durables pour accéder à de la nourriture et à des revenus. Dans la majorité des départements, 30 sur les 46 analysés, les ménages ont eu une bonne consommation alimentaire.

Cependant, certaines personnes ont eu des problèmes pour subvenir correctement à leurs besoins alimentaires.

Le nombre de personnes en phase crise ou pire sur la même période, a été estimé à 892 311, soit 4,7% de la population. Ces personnes ont eu besoin d'une assistance alimentaire immédiate afin de protéger leurs moyens d'existence et de réduire leurs déficits de consommation alimentaire.

De même, 3 330 471 personnes, soit 17,5% de la population, ont été sous-pression. Ces dernières ont eu une consommation alimentaire minimalement adéquate mais n'ont pas pu assumer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation au stress.

À l'échelle géographique, Tambacounda a été la région la plus affectée par l'insécurité alimentaire, avec deux départements (Goudiry et Bakel) en crise et deux en sous-pression

(Tambacounda et Koumpentoum). Elle est suivie par les régions de Matam et de Kédougou, où pour chacune un département a été en crise et les autres en sous-pression.

La région de Saint-Louis a été également affectée par l'insécurité alimentaire, avec le département de Podor en crise. Contrairement aux régions de Tambacounda, Kédougou et Matam, les autres départements de Saint-Louis ont été en phase minimale.

Dans ces départements en crise, les difficultés alimentaires des ménages se sont manifestées par une mauvaise diversité alimentaire et un recours à des stratégies d'adaptation alimentaire au stress ou pire.

Comparativement à 2023, la situation s'est nettement dégradée avec la hausse du nombre de personnes en phase de stress ou de crise. En effet, le nombre de personnes en phase crise ou urgence est passé de 314 055 en 2023 à 892 311 personnes en 2024, soit près du triple (2,8). Le nombre de personnes en stress a aussi augmenté, de 18,7%, sur la même période. S'agissant des départements, ceux en crise ou pire sont passés de 9 à 18 entre 2023 et 2024.

En phase projetée (juin-juillet-août), il a été prévu une situation qui pourrait se détériorer davantage, avec la hausse du nombre de personnes en phase stress ou pire. En effet, la projection de la proportion de personnes en phase crise ou pire a été de 7,0%, soit une hausse de 1 334 132 personnes. Les départements concernés sont ceux de Podor, Matam, Kanel, Bakel, Goudiry, Tambacounda, Salémata, Saraya et Malem Hodar.

Définition :

Les personnes en **phase crise** ont des déficits alimentaires qui se reflètent par des taux de Malnutrition aigüe élevés ou supérieurs à la normale ; ou sont marginalement capables de couvrir le minimum de leurs besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs aux moyens d'existence ou en employant des stratégies d'adaptation de crise. S'agissant des personnes **en sous pression**, elles sont dans des ménages qui ont une consommation alimentaire minimale mais ne sont pas capables de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles.

En savoir plus :

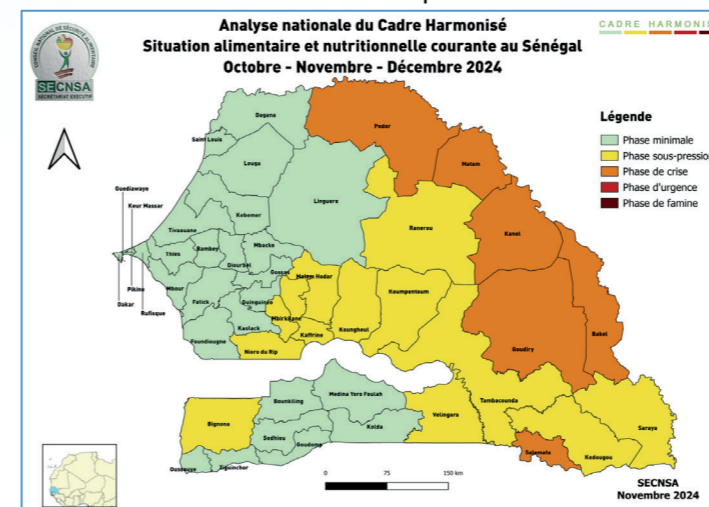
<https://www.cadreharmonise.org>
<https://www.secnsa.sn/fiche-de-communication-du-ch/>

Tableau XI.1 : Situation de l'insécurité alimentaire en phase courante et projetée en 2024

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Phase courante (octobre-novembre-décembre)					
Départements	28	12	6	0	0
Population	14853184	3 330 471	834134	58177	0
Phase projetée (juin-juillet-août)					
Départements	10	27	9	0	0
Population	13263899	4 477 934	1239935	94197	0

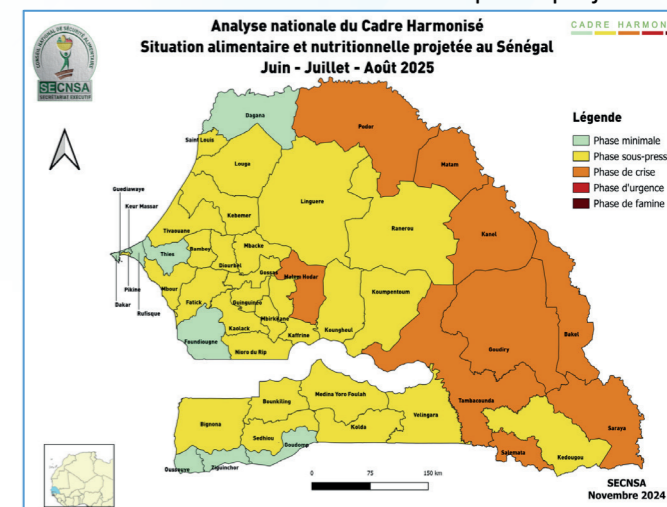
Source : SECNSA, fiche de communication du CH de novembre 2024

Graphique XI-1 : Cartographie de la situation de l'insécurité alimentaire en 2024 en phase courante



Source : SECNSA, fiche de communication du CH 2024

Graphique XI.2 : Cartographie de la situation de l'insécurité alimentaire en 2024 en phase projetée



Source : SECNSA, fiche de communication du CH 2024

**Chapitre XII : ENSEIGNEMENT -
EDUCATION**

XII.1 Analyse économique du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle

Les statistiques sur l'Education combinent les données du Ministère de l'Education nationale (MEN), du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et du Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion (MFPAI).

Le budget global des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle en 2024 est évalué à hauteur de 1 305,00 milliards de FCFA (LFI 2024), correspondant à 22,70% du budget total de l'Etat. Comparativement à l'année 2023, cette proportion a connu un accroissement de quatre points (4) de pourcentage (18,70% en 2023 contre 22,70% en 2024).

Pour l'exercice budgétaire de l'année 2024, les dépenses allouées aux ministères en charge de

l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle s'élèvent à hauteur de 22,50% des dépenses de fonctionnement totales de l'Etat avec notamment une part plus importante de 19,40% pour le ministère de l'éducation nationale.

S'agissant de la répartition entre les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la formation professionnelle, 86,24% des dépenses de fonctionnement reviennent au ministère de l'Education nationale, suivi du ministère de la Formation Professionnelle (7,58%) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (6,17%).

L'enseignement a contribué à hauteur de 5,90% à la création de richesse de l'économie nationale en prix courants, en 2024.

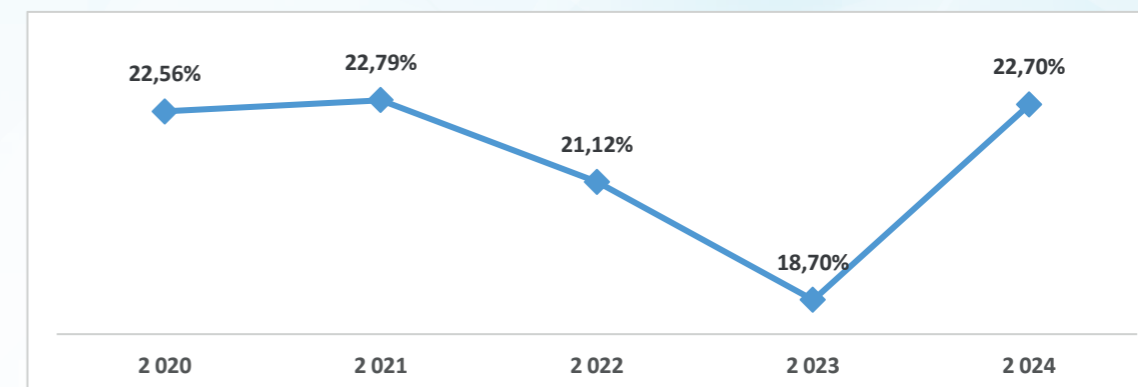
Définitions :

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année.

Dépenses de personnel : correspondent à la rémunération des salariés.

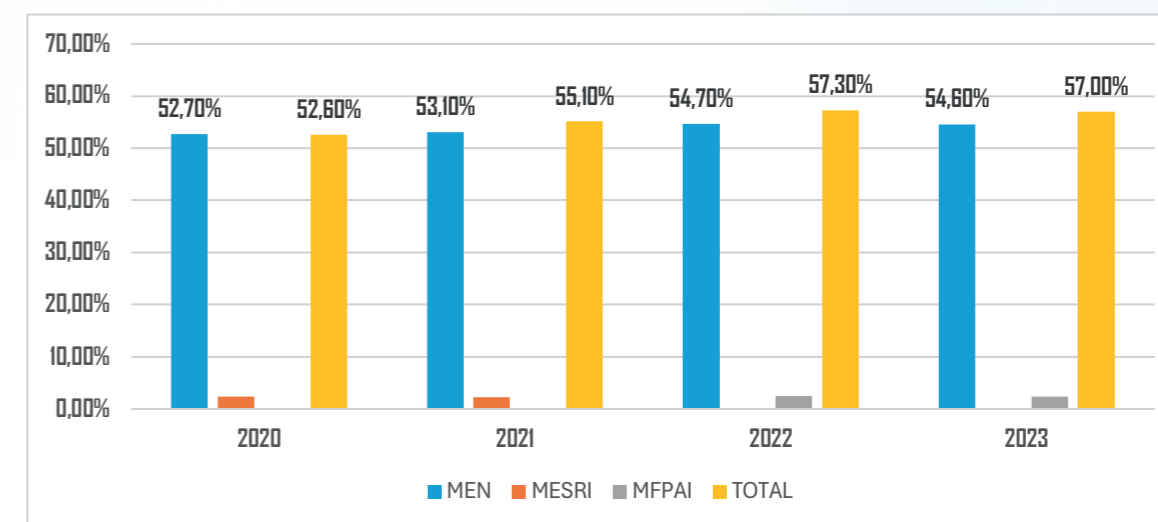
Dépenses de fonctionnement : comprennent les achats de biens et services, les acquisitions de matériel et mobilier, les grosses réparations ainsi que les dépenses liées aux provisions et aux imprévus.

Graphique XII.1 : Evolution de la part du budget de l'Education sur le budget total de l'Etat



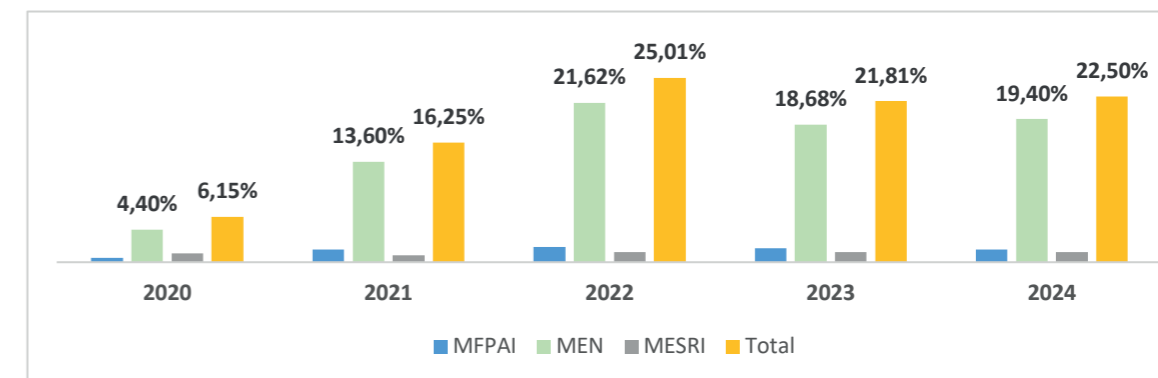
Source : ANSD 2025. Situation d'Exécution du budget et LFI

Graphique XII.2: Répartition des dépenses de personnel de l'Education par rapport à celles de l'Etat



Source : ANSD 2025. Direction de la Solde 2020-2023.

Graphique XII.3 : Contribution à la croissance de l'enseignement



Source : ANSD 2025. Situation d'Exécution du budget 2020-2024

Tableau XII.2: Contribution à la croissance de l'enseignement

ENSEIGNEMENT	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
VA en milliards	653,1	736,9	860,6	1 048,1	1 153,1
Poids sur la VA totale aux prix courants (%)	4,63	4,83	5,01	5,63	5,90

Source : ANSD 2025. Comptes nationaux semi- définitifs 2023 (Base 2014) et CNT T4 2024.

XII.2 Préscolaire

En 2024, il est dénombré 5 116 structures préscolaires. Leur répartition par statut montre une prédominance du public (46,0%), suivi du privé (36,7%), les structures du communautaire représentant 17,3%.

Au niveau régional, Dakar enregistre le plus grand nombre d'établissements préscolaires en 2024, avec 1 283 structures, représentant ainsi le quart des établissements (25,1%). Il est suivi de la région de Thiès avec 11,2% des structures. En revanche, Kédougou est la région qui compte le moins d'établissements, avec 52 structures préscolaires représentant 1,0% du total national.

Au niveau du préscolaire, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est de 25,1%. Ce taux est plus élevé chez les filles que chez garçons (27,5% contre 22,9%) et ce également quelle que soit la région. La scolarisation est ainsi plus intense chez les filles avec un indice de parité de 1,2. Cet indice qui mesure la différence entre filles et garçons est plus élevée dans les régions de Matam (1,5), Kaffrine (1,4) et Diourbel (1,4).

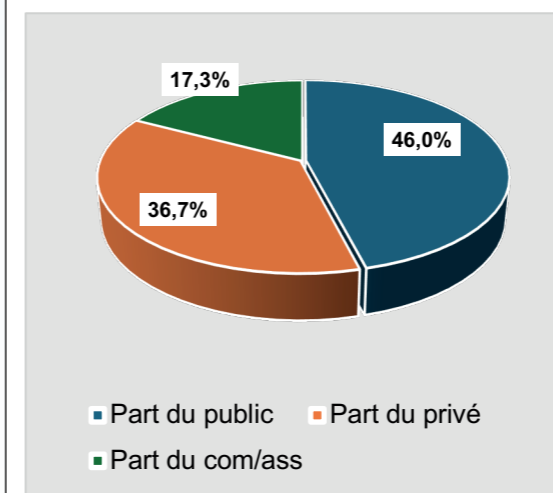
En outre, la région de Ziguinchor (67,3%) enregistre le TBS le plus élevé. Il est suivi de la région Dakar dont le TBS est de 38,8%. Quant à la région de Diourbel, elle présente le taux brut de scolarisation le plus faible, soit 10,1%.

Définition :

Le Taux brut de scolarisation (TBS) est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisaiton, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS au préscolaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 2 à 5 ans.

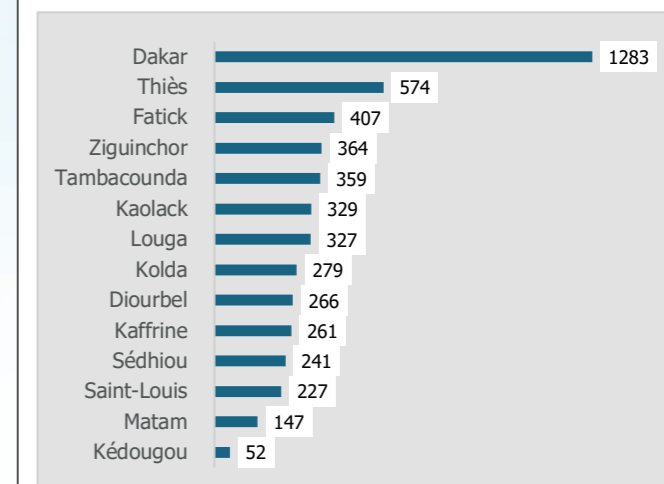
Indice de parité est un indicateur statistique qui mesure le rapport entre deux groupes, généralement entre les filles et les garçons.

Graphique XII.4 : Répartition des établissements d'enseignement préscolaire selon le statut



Source : DPPE, 2024

Graphique XII.5 : Répartition des établissements d'enseignement préscolaire par région



Source : DPPE, 2024

Tableau XII.2 : Taux brut de préscolarisaiton par région en 2024

Région	Taux brut de préscolarisaiton (%)			
	Garçons	Filles	Total	Indice de parité (IP)
Dakar	36	41,9	38,8	1,2
Diourbel	8,7	12,4	10,4	1,4
Fatick	24,9	29,1	26,9	1,2
Kaffrine	11,9	16,4	14,1	1,4
Kaolack	15	18,9	16,9	1,3
Kédougou	19,7	22,5	21,1	1,1
Kolda	24,3	26,7	25,5	1,1
Louga	21,5	28,4	24,8	1,3
Matam	11,7	17,3	14,4	1,5
Saint-Louis	17,4	22,8	20	1,3
Sédhiou	31,9	33,4	32,6	1,0
Tambacounda	23,6	27,9	25,7	1,2
Thiès	23,2	28,7	25,9	1,2
Ziguinchor	66,3	68,3	67,3	1,0
National	22,9	27,5	25,1	1,2

Source : DPPE, 2024

XII.3 Élémentaire

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, l'enseignement élémentaire a compté 11 181 établissements, soit une hausse de 50 établissements par rapport à l'année précédente. Les écoles publiques restent largement majoritaires, représentant 80,1% du total.

Cette prédominance du public est observée dans toutes les régions, à l'exception de Dakar, où le privé domine avec 72,9 % des écoles.

Enfin, les établissements communautaires ou associatifs restent marginaux, avec 0,3% de l'ensemble. Ils sont presque exclusivement implantés à Dakar.

S'agissant du taux brut de scolarisation (TBS) à l'élémentaire, il s'est établi à 82,2% pour l'année scolaire 2023/2024. Il est nettement plus élevé chez les filles (92,9%) que chez les garçons (72,5%). L'indice de parité (1,3) indique une situation en faveur des filles.

A l'échelle régionale, la prédominance des filles est observée dans toutes les régions.

Définitions

Le Taux brut de scolarisation (TBS) est un indicateur de mesure du niveau de scolarisation d'un cycle. Il représente le pourcentage de l'effectif des inscrits à ce cycle dans la population en âge de fréquenter le cycle. Il peut être calculé pour tous les cycles (préscolarisaiton, élémentaire, moyen et secondaire). Ainsi, le TBS à l'élémentaire est le pourcentage de l'effectif des inscrits dans la population âgée de 6 à 11 ans.

Également, il faut noter que les TBS au cycle primaire les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Ziguinchor (115,2%), de Kédougou (107,2%) et de Thiès (101,4%) où ils dépassent les 100%. Par contre les régions de Kaffrine (44,1%) et de Diourbel (54,6%) enregistrent les TBS les plus bas, en dessous de la moyenne nationale (82,2%).

En ce qui concerne le taux d'achèvement à l'Élémentaire, il est estimé à 58,8% au niveau national pour l'année scolaire 2023/2024. Il s'élève à 69,9% chez les filles contre 48,9% chez les garçons, soit un indice de parité de 1,4 en faveur des filles. Cette supériorité des filles s'observe quelle que soit la région.

En outre, des écarts importants sont observés selon les régions. La région de Ziguinchor affiche le taux d'achèvement le plus élevé (92,2%) tandis que celle de Kaffrine enregistre le niveau le plus bas (28,8%).

Tableau XII.3 : Proportion d'écoles élémentaires selon le statut

Région	Nombre	% du public	% du Privé	% du Com/Ass
Dakar	1790	25,6	72,9	1,5
Diourbel	706	78,3	21,7	0,0
Fatick	739	93,0	7,0	0,0
Kaffrine	528	97,9	1,9	0,2
Kaolack	772	92,2	7,8	0,0
Kédougou	305	98,4	1,6	0,0
Kolda	838	97,1	2,9	0,0
Louga	967	92,9	7,1	0,0
Matam	466	99,4	0,6	0,0
Saint-Louis	888	94,3	5,7	0,0
Sédhiou	540	96,5	3,5	0,0
Tambacounda	771	96,1	3,4	0,5
Thiès	1363	74,3	25,7	0,0
Ziguinchor	508	87,2	12,6	0,2
National	11 181	80,1	19,6	0,3

Source : DPPE, 2024

Tableau XII.4 : Taux brut de scolarisation à l'Elémentaire et indice parité

Région	Taux brut de scolarisation (%)			
	Garçons	Filles	Total	Indice de parité (IP)
Dakar	91,7	105,2	98,3	1,2
Diourbel	43,2	67,5	54,6	1,6
Fatick	81,8	95,6	88,4	1,2
Kaffrine	35,1	54,0	44,1	1,5
Kaolack	63,8	81,0	71,9	1,3
Kédougou	101,4	113,8	107,2	1,1
Kolda	79,4	93,1	85,9	1,2
Louga	57,1	82,9	69,2	1,5
Matam	48,2	85,7	65,6	1,8
Saint-Louis	78,0	111,8	94,1	1,4
Sédhiou	92,8	106,9	99,3	1,2
Tambacounda	62,4	80,3	70,9	1,3
Thiès	90,6	113,4	101,4	1,3
Ziguinchor	111,8	119,0	115,2	1,1
National	72,5	92,9	82,2	1,3

Source : DPPE, 2024

Tableau XII.5 : Taux d'achèvement à l'Elémentaire et indice parité

Région	Taux d'achèvement			
	Garçons	Filles	Total	IP
Dakar	74,7	90,9	82,7	1,2
Diourbel	25,5	44,7	34,4	1,8
Fatick	54,0	76,2	64,6	1,4
Kaffrine	20,9	37,5	28,8	1,8
Kaolack	41,1	58,6	49,3	1,4
Kédougou	76,8	89,9	82,9	1,2
Kolda	56,0	73,0	64,0	1,3
Louga	33,9	56,3	44,3	1,7
Matam	25,8	56,4	39,8	2,2
Saint-Louis	47,2	79,2	62,5	1,7
Sédhiou	63,7	80,8	71,5	1,3
Tambacounda	44,8	62,1	53,0	1,4
Thiès	55,8	82,9	68,6	1,5
Ziguinchor	85,8	99,4	92,2	1,2
National	48,9	69,9	58,8	1,4

Source : DPPE, 2024

XII.4 Moyen et secondaire

Le cycle moyen s'appuie sur un réseau de 1452 structures, dont près de trois des quarts (73,8%) sont des établissements publics, contre 26,2 % pour le privé. Cette supériorité numérique des établissements publics est observée dans la majorité des régions. En effet, les régions de Kaffrine, Kédougou et Kolda enregistrent un taux de 100% d'établissements publics. À l'inverse, Dakar se distingue par une forte présence des établissements privés (67,7%). La région de Thiès affiche également une proportion relativement élevée d'établissements privés (26,9%). Au cycle secondaire, la situation s'inverse partiellement. Au niveau national, sur 1202 établissements, le privé en concentre 59,8%, contre 40,2% pour le public. La région de Dakar illustre fortement cette tendance, avec 88,3% d'établissements privés. Les régions de Thiès et de Diourbel suivent avec respectivement 66,3% et 63,9% de structures privées. En revanche, certaines régions telles que Kaffrine ou Matam conservent une nette prédominance du public, avec plus des trois quarts des établissements.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le taux brut de scolarisation est évalué à 46,9% au cycle moyen et à 29,8% au cycle secondaire. A l'échelle régionale, le TBS le plus élevé au cycle moyen est enregistré dans la région de Ziguinchor (86,3%). A l'inverse, les niveaux les plus faibles de cet indicateur sont observés dans les régions de Kaffrine (21,7%) et de Diourbel (24,3%). A l'exception de Ziguinchor, Dakar, Fatick, Thiès, Sédhiou et de Kédougou, les autres régions présentent un TBS inférieur à 50%. Les écarts de TBS entre régions, sont plus accentués dans le cycle secondaire. La région de Ziguinchor se place toujours en tête avec un TBS de 57,1%. Elle est suivie de Dakar qui affiche un TBS de 46,4%. Les plus faibles taux bruts de scolarisation sont observés dans les régions de Kaffrine (13,1%) et Diourbel (14,9%).

Il faut noter également que quels que soient le cycle et la région, les TBS sont en faveur des filles comme l'indiquent les indices de parité.

Le taux d'achèvement du cycle moyen général est estimé à 35,3%. Les filles

enregistrent un taux de 42,1% contre 29,1% pour les garçons, soit un indice de parité de 1,4 en faveur des filles. Cette situation de domination des filles est observée dans toutes les régions et les écarts entre filles et garçons sont particulièrement plus élevés à Matam (IP de 2,3), à Louga (1,7), à Diourbel (1,7) et à Saint-Louis (1,6). Dans la région de Kédougou (IP de 1,0), Kolda (IP de 1,1) et de Sédhiou (IP de 1,1), les filles et les garçons ont des taux d'achèvement presque identiques voire identiques.

S'agissant du cycle secondaire général, le taux d'achèvement est de 23,9% au niveau national. Ce taux est de 28,3% pour les filles, contre 19,8% pour les garçons, indiquant un 'indice de parité de 1,4, toujours en faveur des filles. Les écarts les plus élevés sont notés dans les régions de Fatick (IP de 1,6), Thiès (1,5) et de Ziguinchor (1,5). En revanche, dans la région de Kédougou, l'indice de parité est de 0,8 montrant un avantage pour les garçons. Par ailleurs, les régions de Ziguinchor (46,1%) et de Dakar (34,9%) présentent les taux d'achèvement les plus élevés dans ce cycle tandis que les régions de Tambacounda (9,7%) et de Kaffrine (10,2%) enregistrent les taux les plus faibles.

Les résultats des examens au niveau national indiquent un taux de réussite de 73,9% au Brevet de Fin d'Etude Moyen (BFEM) et de 49,1% au Baccalauréat (BAC).

Au BFEM, les meilleures performances sont enregistrées dans les régions de Kédougou (90,5%), Matam (87,7%), Tambacounda (87,5%), Kaffrine (85,7%) et de Saint Louis (85,1%), qui dépassent la moyenne nationale. À l'opposé, Fatick (62,2%) et Thiès (66,5%) enregistrent les plus faibles taux de réussite.

Pour le BAC, seules les régions de Louga (57,4%), Dakar (55,4%) et Diourbel (52,2%) enregistrent un taux de réussite dépassant la moyenne nationale. Les autres régions affichent des taux inférieurs, avec des résultats plus faibles à Kédougou (36,2%), Kolda (36,3%), Tambacounda (39,8%) et Saint Louis (40,7%).

Tableau XII.6 : Répartition des établissements d'enseignement du cycle moyen général et du cycle secondaire général par région selon le statut en 2024

Région	Cycle moyen			cycle secondaire		
	Nombre total	% Public	% Privé	Nombre Total	% du public	% du privé
Dakar	359	32,3	67,7	359	11,7	88,3
Diourbel	81	55,6	44,4	61	36,1	63,9
Fatick	84	88,1	11,9	106	48,1	51,9
Kaffrine	36	100,0	0,0	18	77,8	22,2
Kaolack	100	91,0	9,0	80	52,5	47,5
Kédougou	32	100,0	0,0	16	68,7	31,3
Kolda	84	100,0	0,0	42	54,8	45,2
Louga	81	90,1	9,9	55	54,5	45,5
Matam	72	98,6	1,4	50	84,0	16,0
Saint-Louis	96	94,8	5,2	80	73,8	26,2
Sédhiou	71	95,8	4,2	41	68,3	31,7
Tambacounda	61	96,7	3,3	26	65,4	34,6
Thiès	186	73,1	26,9	199	33,7	66,3
Ziguinchor	109	88,1	11,9	69	50,7	49,3
National	1452	73,8	26,2	1202	40,2	59,8

Source : DPPE, 2024

Tableau XII.7 : Taux brut de scolarisation au cycle moyen et cycle secondaire général, et indice parité

Région	Cycle moyen général				Cycle secondaire général			
	Taux brut de scolarisation (TBS)				Taux brut de scolarisation (TBS)			
	Garçon	Fille	Total	IP	Garçons	Filles	Total	IP
Dakar	62,1	76,9	69,5	1,2	39,2	53,5	46,4	1,4
Diourbel	18,5	31,0	24,3	1,7	12,0	18,1	14,9	1,5
Fatick	47,3	63,6	55,1	1,3	28,6	44,5	36,3	1,6
Kaffrine	17,6	26,3	21,7	1,5	11,2	15,3	13,1	1,4
Kaolack	35,8	48,8	41,9	1,4	24,5	32,5	28,3	1,3
Kédougou	54,2	58,0	56,0	1,1	19,0	17,1	18,1	0,9
Kolda	38,6	45,6	41,9	1,2	19,7	20,6	20,1	1,1
Louga	23,6	40,0	31,2	1,7	15,9	24,4	19,9	1,5
Matam	20,0	43,2	30,5	2,2	12,2	22,8	17,0	1,9
Saint-Louis	38,2	58,8	48,1	1,5	26,0	39,7	32,6	1,5
Sédhiou	50,6	57,8	53,9	1,1	24,2	26,5	25,2	1,1
Tambacounda	27,3	34,5	30,7	1,3	13,2	16,8	14,9	1,3
Thiès	47,1	68,4	57,1	1,5	30,7	47,5	38,7	1,6
Ziguinchor	81,0	92,3	86,3	1,1	48,5	66,9	57,1	1,4
National	39,7	54,8	46,9	1,4	24,7	35,4	29,8	1,4

Source : DPPE, 2024

XII.5 Formation professionnelle

À la rentrée 2022/23, le nombre d'apprenants inscrits dans la formation professionnelle au Sénégal s'est établi à 122605. Cet effectif a connu une progression de 31,9% par rapport à 2021/22, soit 29672 apprenants supplémentaires. La féminisation du secteur se poursuit avec une hausse plus marquée chez les filles (+38,3%) que chez les garçons (+24,4%), portant la proportion des filles à 56,5% contre 53,9% l'année précédente. Cette croissance des effectifs est notée dans la quasi-totalité des régions du pays, avec des dynamiques particulièrement fortes dans certains territoires. La région de Sédhiou (+212,5%) enregistre la plus forte progression, suivie de Diourbel (+114,3%) et de Thiès (+40,4%). La région de Dakar, qui concentre plus de la moitié des effectifs avec 69 028 apprenants, a maintenu son dynamisme avec une hausse de 30,7%. Seule la région de Kédougou a connu un léger repli de 2,6%.

La répartition par type d'établissement montre une dynamique favorable au secteur privé. Les centres de formation professionnelle privés, qui accueillent

désormais 62,9% des apprenants, voient leurs effectifs augmenter de 51,1%. Les lycées techniques enregistrent également une hausse significative (+30,4%), tandis que les centres publics connaissent une progression plus modérée (+4,0%).

Le développement du secteur se traduit également par une expansion du nombre d'établissements qui a atteint 571 structures en 2022/23 (+27,5%). Le secteur privé renforce sa présence avec 432 établissements (+36,7%), représentant 75,7% du total. Le secteur public a connu une hausse de 139 établissements (+5,3%) et une légère baisse de ses effectifs d'enseignants (-0,6%).

Les résultats aux examens reflètent des performances contrastées selon les diplômes. Les plus fortes progressions sont enregistrées pour le BEP et le baccalauréat technique avec respectivement +10 et +9 points de taux d'admission, atteignant 69% et 74%. Le CAP a maintenu un niveau élevé, à 75%, malgré un léger recul d'un point, tandis que le BT a connu une baisse de 5 points passant à 64%.

Tableau XII.7 : Répartition du nombre d'élèves en formation professionnelle dans le public et le privé

	2021/22		2022/23	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Dakar	26032	26825	36338	32690
Ziguinchor	2820	1958	3199	2265
Diourbel	2104	1423	6027	1519
Saint-Louis	2744	2116	3668	2651
Tamba	1224	948	1134	1189
Kaolack	3765	1439	3850	1720
Thiès	4900	4154	6888	5784
Louga	997	280	1216	477
Fatick	1575	703	1941	1034
Kaffrine	583	516	685	619
Kédougou	686	1064	666	1039
Kolda	1917	996	2463	1144
Sédhiou	287	130	650	652
Matam	423	324	522	575
Sénégal	50057	42876	69247	53358

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Tableau XII.8 : Taux d'admission aux diplômes techniques

Année		2021/22	2022/23
		CAP	Effectif
	taux d'admission	76%	75%
BEP	Effectif	2682	3169
	taux d'admission	59%	69%
BT	Effectif	2258	2281
	taux d'admission	69%	64%
BACCALAUREAT TECHNIQUE	Effectif	1996	2583
	taux d'admission	65%	74%

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Tableau XII.9 : Evolution des effectifs d'apprenants par type de structures

Evolution des effectifs d'apprenants par types de structures	2021/22	2022/23
Lycées techniques	7195	9380
Centres de Formation Professionnelle publics	34723	36125
Centres de Formation professionnelle privées	51015	77100

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Tableau XII.10 : Répartitions du nombre d'établissements professionnels

Répartition du nombre d'établissements	2021/22	2022/23
Public	132	139
Privé	316	432
Total	448	571

Source : Direction de la Planification et du Suivi-évaluation/MFPAI

Chapitre XIII : CULTURE ET LOISIRS

XIII.1 Culture et loisirs

La culture demeure un pilier fondamental dans le développement socio-économique du Sénégal. Il joue un rôle crucial dans la préservation de l'identité nationale et la promotion du patrimoine culturel. Le présent chapitre met en exergue l'évolution du secteur culturel et des loisirs, en analysant les infrastructures culturelles, la fréquentation des sites, ainsi que les aspects économiques du secteur.

L'analyse de la fréquentation des musées révèle une dynamique particulièrement encourageante. L'année 2023 a enregistré un total de 72 857 visiteurs, marquant une progression de 4% par rapport à 2022. Cette évolution positive est principalement portée par une augmentation remarquable des touristes nationaux (+33%), passant de 16 240 à 21 599 visiteurs, témoignant d'un intérêt croissant de la population locale pour le patrimoine culturel. La fréquentation des touristes étrangers a également enregistré une hausse de 2%, atteignant 42 526 visiteurs en 2023. Toutefois, une baisse de 28% est notée pour la fréquentation des étudiants et élèves.

Concernant le paysage éditorial, il poursuit sa dynamique de croissance, particulièrement dans le secteur du livre. En 2023, le pays a compté 63 maisons d'édition de livres, soit une augmentation de 5% par rapport à 2022, confirmant une progression constante observée depuis 2013 où l'on ne comptait que 29 établissements. Le secteur des journaux et magazines s'est maintenu à 37 maisons d'édition, un chiffre inchangé depuis 2022.

S'agissant des infrastructures de lecture publique et de conservation, le réseau des bibliothèques publiques nationales s'est

maintenu à 36 établissements en 2023, tandis que les bibliothèques communales ont connu une légère régression, passant à 29 établissements. Les centres culturels étrangers, au nombre de 11, contribuent à la diversité de l'offre culturelle, marquant une progression notable depuis 2013 où l'on en comptait 8.

Quant-au secteur du spectacle vivant, il a enregistré des évolutions contrastées en 2023. En effet, le nombre total de troupes artistiques a augmenté de 17,6% pour atteindre 160 formations, les compagnies de danse ont connu un rebond significatif (+43,8%); la musique moderne a progressé de 18 orchestres (+20%). De même, les manifestations culturelles ont augmenté de 46,7%, témoignant ainsi d'un dynamisme du secteur événementiel. Cependant, les troupes théâtrales ont poursuivi leur déclin (-10,3%) et les orchestres de musique traditionnelle se sont maintenus à 42 formations.

L'année 2023 est marquée par un développement significatif des infrastructures de spectacle. Le nombre de théâtres est de 5 établissements, les salles de culture et de congrès ont doublé pour atteindre 10 espaces, tout comme les studios d'enregistrement qui passent à 8 unités. Cette évolution traduit un investissement important dans les équipements culturels.

Toutefois, les aspects économiques du secteur présentent quelques difficultés. Les recettes générées par l'exploitation des sites et monuments ont accusé une baisse de 7,9% entre 2022 et 2023, s'établissant à 62,3 millions de FCFA. Cette diminution des recettes s'accompagne d'une légère réduction des emplois créés, passant de 9 à 8 postes.

Définitions :

Maisons d'édition : Entreprises culturelles spécialisées dans la publication et la diffusion d'œuvres écrites, assurant la sélection, la production et la commercialisation de contenus littéraires ou journalistiques.

Troupes artistiques : Groupes organisés d'artistes professionnels ou semi-professionnels qui créent et présentent des œuvres dans différentes disciplines (théâtre, danse, musique) selon des normes artistiques établies.

Tableau XIII.1: Évolution des recettes et des emplois générées par l'exploitation des sites et monuments en milliers de FCFA

Colonne1	2022	2023
Recettes d'entrée	67 607 500	62 257 700
Nombre d'emplois créés	9	8

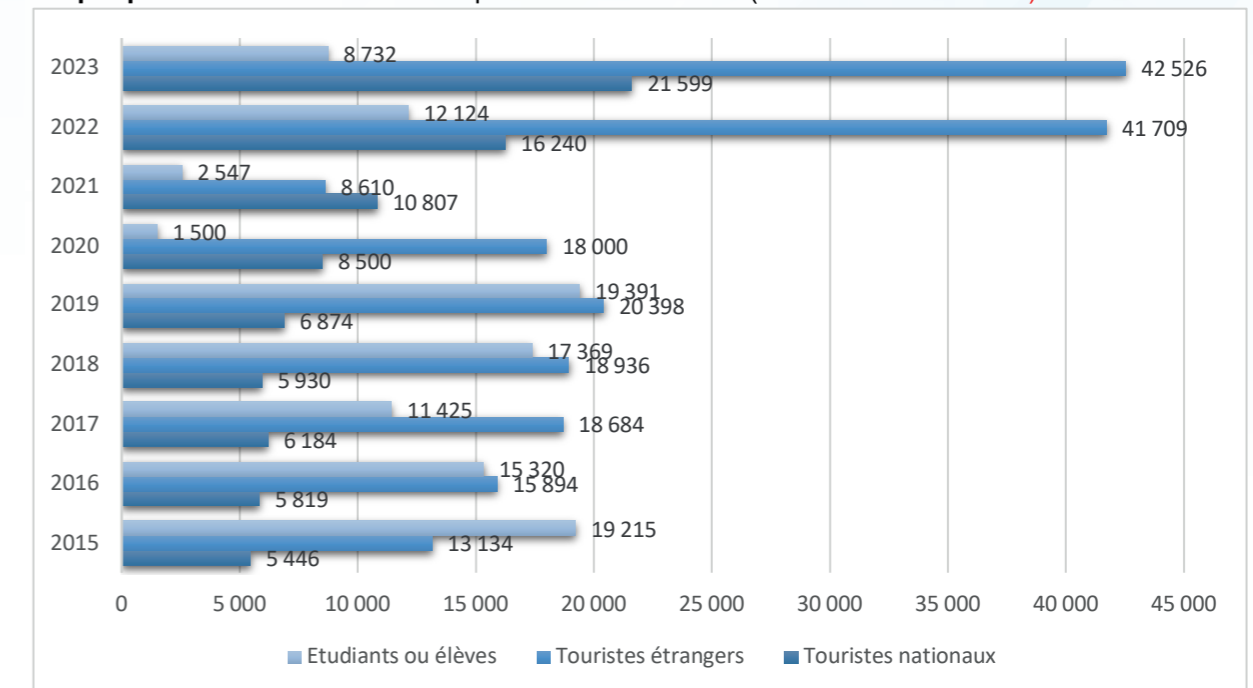
Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

Tableau XIII.2 : Évolution du nombre de maisons d'édition



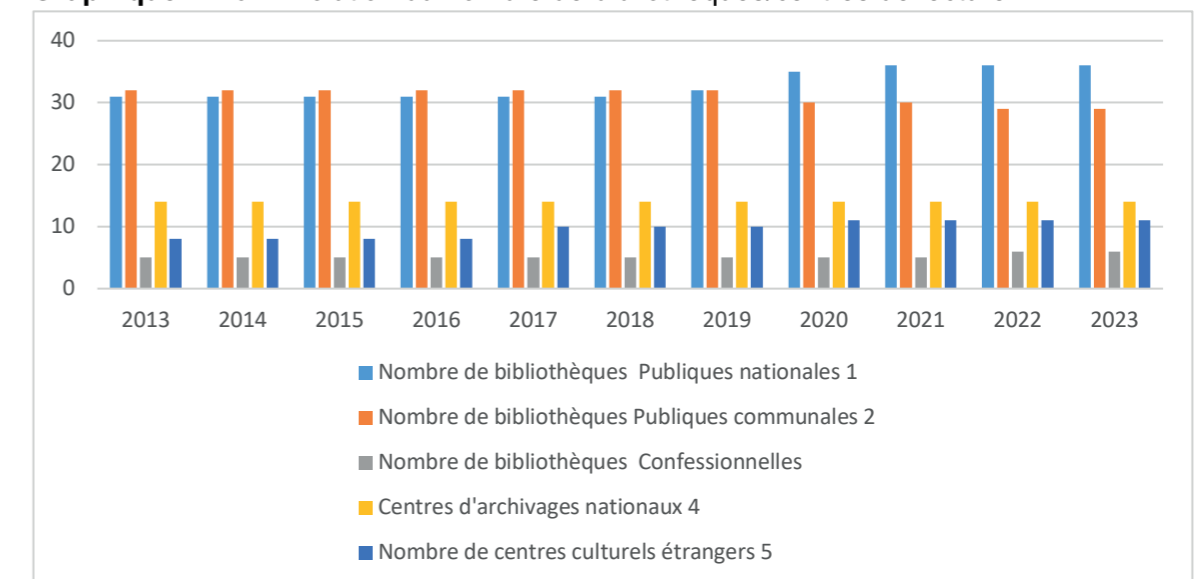
Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

Graphique XIII.1 : Situation de la fréquentation des musées (en nombre de visiteurs)



Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel

Graphique XIII.3 : Évolution du nombre de bibliothèques/centres de lecture



Source : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la culture/ Direction du patrimoine culturel